

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Cinquante-troisième séance – Mercredi 29 avril 2015, à 17 h

**Présidence de M. Olivier Baud, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Sami Kanaan*, maire, *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, conseillère administrative, *M<sup>me</sup> Maria Casares*, *MM. Sylvain Clavel*, *Adrien Genecand* et *Gilbert Schreyer*.

Assistent à la séance: *M<sup>me</sup> Esther Alder*, vice-présidente, *M. Rémy Pagani* et *M. Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 16 avril 2015, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 28 avril et mercredi 29 avril 2015, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** J'annonce l'absence de certains magistrats au cours de cette session. M<sup>me</sup> Sandrine Salerno sera absente aujourd'hui. Elle nous prie de reporter les points 20 et 26 de l'ordre du jour, soit respectivement les rapports PA-126 A et PRD-40 A, afin qu'ils puissent être traités en sa présence.

M. Sami Kanaan ne peut pas assister à la séance plénière de 17 h aujourd'hui, car il est au Salon du livre; il sera de retour à 20 h 30. Il nous prie de l'attendre pour traiter en sa présence les points 14 et 18 de l'ordre du jour, soit respectivement les rapports PR-1016 A et PR-1101 A.

M<sup>me</sup> Esther Alder sera absente aujourd'hui de 20 h 30 à 21 h environ, car elle assistera à la deuxième séance publique du Contrat de quartier des Pâquis.

Aujourd'hui, nous devons achever de traiter les urgences votées hier; il nous en reste deux sur quatre. Un groupe absent pour une raison particulière a demandé de reporter jusqu'à son arrivée le débat sur la première de ces deux urgences, soit la résolution R-183, intitulée «Pour que le Conseil administratif soutienne la construction de logements dans le projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) et en particulier sur le site de la caserne des Vernets».

Le bureau propose donc de commencer par le deuxième point urgent, soit la résolution R-185, intitulée «Pour ne pas faire supporter aux habitants le prix et la quantité particulièrement élevés des places de stationnement dans les parkings de la gare du CEVA aux Eaux-Vives».

Tout d'abord, je donne la parole au Conseil administratif pour les réponses aux questions orales posées hier.

## 3. Questions orales.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** On m'apportera mes notes en cours d'intervention... Je peux néanmoins déjà répondre à la question de M. Brandt concernant les martinets qui ne pourraient pas – selon ses dires – nicher

sur les bâtiments municipaux. Monsieur le conseiller municipal, sachez que – contrairement à vos informations – nous demandons régulièrement des nichoirs, qui sont d’ailleurs mis à notre disposition et qui facilitent la gestation de ces braves martinets, ainsi que de nombreuses autres espèces.

Une conseillère municipale m’a interrogé à propos de la vétusté du plafond de l’école de Pâquis-Centre. Il est vrai qu’à un certain moment des blocs de ce plafond initialement construit en verre tombaient, mais ce n’est plus le cas depuis cinq ou six ans. En effet, nous avons colmaté avec du béton les blocs de verre qui s’effritaient. Compte tenu de cette question orale d’hier, nous avons fait aujourd’hui une inspection sur place qui a montré que tout était sous contrôle. Je rappelle qu’un crédit d’étude avait été voté pour envisager la rénovation entière du bâtiment; le crédit de réalisation des travaux sera soumis au Conseil municipal dans quelques semaines à la faveur d’une proposition du Conseil administratif.

Une autre question portait sur la sécurisation des Rues-Basses en matière de circulation à vélo. Pour des raisons de sécurité, il n’est pas possible d’autoriser les cyclistes à circuler le long des voies de tram sur ce tronçon; ils doivent emprunter la rue de la Rôtisserie puis redescendre au niveau de la rue d’Italie. La législation sur la circulation l’exige. A la faveur d’un crédit d’étude voté par le Conseil municipal, nous examinons actuellement la possibilité d’aménager une piste cyclable à contresens à la rue du Rhône; si la conclusion des experts dont nous attendons le rapport est positive, nous ferons droit à cette demande.

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Je réponds à une question posée par M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano; elle demandait ce que fait la Ville de Genève contre les mauvaises herbes qui envahissent l’espace public. Les jardiniers du Service des espaces verts (SEVE) ont été sensibilisés à ce problème et connaissent les démarches à entreprendre pour gérer la prolifération des plantes dites «néophytes». Ces démarches sont d’ailleurs intégrées dans le planning de gestion différenciée du SEVE, qui cartographie l’apparition des plantes néophytes sur le territoire communal et suit leur évolution. Aucun lieu où elles sont présentes n’est laissé hors de son action; par conséquent, tous les foyers de prolifération de ces plantes sont sous contrôle.

Malheureusement, à ce jour, elles n’ont pas été totalement éliminées. Les moyens de lutte dont nous disposons contre ce type de mauvaises herbes sont l’arrachage mécanique et l’incinération. Parfois, lorsque c’est envisageable, nous recourons à l’usage raisonné d’herbicides. Je souhaite que la Ville de Genève cesse, à terme, d’utiliser des herbicides et des pesticides; nous y parvenons presque, il ne reste qu’un dernier pas à franchir. C’est comme lorsque l’on demande à un élève d’améliorer sa moyenne en passant de 5,75 à 6: l’effort est plus important que pour passer de 4,5 à 5!

Toujours concernant cet enjeu, nous avons mis en place il y a deux ans une collaboration entre la protection civile et le SEVE dans le cadre de campagnes d'arrachage. Enfin, pour éviter le risque de propagation, le SEVE se charge d'informer dûment les particuliers lorsqu'il constate la présence de plantes néophytes dans les jardins privés.

Je réponds également à une question posée par un conseiller municipal et employé de la Ville concernant les bennes à habits sur le domaine public. Monsieur Thévoz, sachez qu'un projet est en voie de concrétisation – c'est une nouveauté que je vous annonce là – pour changer les bennes existantes par d'autres, plus perfectionnées. L'objectif poursuivi est notamment d'éviter les incursions et les effractions; ces nouveaux conteneurs fabriqués à Genève seront donc équipés de tambours anti-intrusion et d'un système d'ouverture sans serrure.

L'opération sera finalisée durant l'année en cours par une convention liant la Ville et la Coordination pour la récupération des textiles à Genève – du moins, c'est ce que nous espérons. Je peux d'ores et déjà vous annoncer, Mesdames et Messieurs, que le remplacement des anciennes bennes par les nouvelles n'entraînera pas de coûts supplémentaires pour la municipalité et ses contribuables, car l'opération sera assumée financièrement par une fondation privée bien connue de la place, que je remercie ici.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** J'interviens à nouveau pour répondre à deux autres questions qui m'ont été posées hier soir. M<sup>me</sup> Courvoisier s'inquiétait au sujet de la rénovation des vestiaires du centre sportif du Bout-du-Monde. La requête en autorisation est en cours. Des compléments ont été demandés par l'Office cantonal des autorisations de construire. Une fois l'autorisation délivrée, les travaux de réfection commenceront.

Concernant le parc Baud-Bovy, Mesdames et Messieurs, je peux vous informer qu'il est prévu de revoir tout son système d'éclairage. Il se fera par des candélabres de 3 m de hauteur, étant donné la présence des arbres. Le Service des écoles et institutions pour l'enfance ayant reporté son projet, nous attendons des informations complémentaires. Actuellement, le parc est éclairé par des bornes basses mais, en raison de la nature du sol, ces luminaires se remplissent de gravier sous lequel ils sont parfois complètement enfouis. Il y a eu aussi beaucoup de problèmes de vandalisme. Le projet de rénovation de l'éclairage du parc Baud-Bovy est donc en route, mais quelques problèmes subsistent...

**4. Résolution du 28 avril 2015 de M<sup>mes</sup> et MM. Sandrine Burger, Marie-Pierre Theubet, Alfonso Gomez, Maria Vittoria Romano et Grégoire Carasso: «Pour ne pas faire supporter aux habitants le prix et la quantité particulièrement élevés des places de stationnement dans les parkings de la gare du CEVA aux Eaux-Vives» (R-185)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE RÉSOLUTION*

Considérant:

- le coût de construction particulièrement élevé des futures places de stationnement dans les parkings liés à la gare de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) située aux Eaux-Vives, compris entre 60 000 francs et 90 000 francs par place;
- le nombre particulièrement élevé de places de stationnement dans ces parkings en regard des besoins projetés et de la desserte exceptionnelle en transports collectifs;
- la baisse constante du taux de motorisation par foyer relevé par les statistiques, en particulier dans les zones urbanisées comme la ville de Genève;
- l'impact attendu sur les plans financiers des logements de ce périmètre dû au nombre et au coût très élevés des places de stationnement, en raison de l'obligation pour les promoteurs, qu'ils soient publics ou privés, d'acquérir des places de stationnement;
- la récente décision de l'Etat de faire supporter aux promoteurs les charges liées à l'excédent de places de stationnement et à leur coût particulièrement élevé, qui renchérit la construction des immeubles et, partant, les loyers pratiqués,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir auprès du Conseil d'Etat afin:

- de revoir le nombre de places de stationnement prévu dans les parkings du CEVA de la gare des Eaux-Vives afin qu'il corresponde aux besoins réels, en regard de la baisse du taux de motorisation par foyer et de l'exceptionnelle desserte en transports publics de ces secteurs ferroviaires;
- d'étudier toutes les solutions pour éviter de faire supporter aux futurs habitants ou à la collectivité l'excédent de places de stationnement dans ces parkings et leur coût particulièrement élevé.

---

<sup>1</sup> Annoncée et motion d'ordonnancement, 5218.

*Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Sandrine Burger** (Ve). En 2013, le plan localisé de quartier (PLQ) de la gare des Eaux-Vives, adopté tant par la Ville que par le Conseil d'Etat, prévoyait notamment de construire 310 logements et deux parkings souterrains comportant au total 711 places de stationnement; 420 places seraient réservées aux habitants, dont 181 destinées à ceux des nouveaux logements. Certes, ces chiffres correspondent aux normes légales; il n'empêche que cette quantité reste problématique!

Tout d'abord, les récentes statistiques du Département cantonal de l'environnement, des transports et de l'agriculture montrent une hausse constante de la proportion des ménages sans voiture. Sur le territoire de la Ville, il y en avait 36% en 2005 et 40% en 2010. Ces proportions sont souvent nettement plus élevées aux endroits bien desservis par les transports publics. Or, le nouveau quartier de la gare des Eaux-Vives sera justement une desserte exceptionnelle, puisqu'il constituera un pôle d'échange entre les trains, les trams et les bus – impossible de faire mieux!

Ensuite, même les estimations de la Fondation des parkings démontrent que le nombre de places de stationnement prévu dans le PLQ de la gare des Eaux-Vives est trop élevé d'environ 15%. L'effet collatéral de ces places surnuméraires sera leur impact sur le montant des loyers, et cela dans une ville déjà mondialement connue pour la cherté de ses logements. En effet, le coût des places de parking – entre 60 000 et 90 000 francs chacune – sera intégré dans le plan financier des futurs logements, afin d'éviter qu'il ne soit assumé par la Fondation des parkings.

Résultat des courses: pour respecter les quotas obsolètes du règlement relatif aux places de stationnement sur fonds privés – sur lesquels personne ne veut ou n'ose revenir – le Canton prévoit de faire supporter aux locataires le prix élevé de la construction des places en surnombre. C'est inacceptable!

Pour ces raisons, les Verts et le Parti socialiste invitent le Conseil administratif à intervenir auprès du Conseil d'Etat afin de revoir le nombre de places prévues dans les parkings du réseau ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) et, en tout cas, d'éviter de faire supporter le prix de ces places aux futurs habitants du quartier!

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la résolution est acceptée par 28 oui contre 26 non.

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Il semble effectivement que des études aient été menées qui relativisent l'importance des parkings dans le quartier.

Pour ma part, aux Eaux-Vives je constate un manque évident de places de stationnement. Je veux bien que l'on soit soucieux de réétudier la situation, mais je n'aimerais pas que ces études d'impact deviennent une sorte de frein systématique à l'avancement des travaux du CEVA et des aménagements prévus dans ce cadre.

Le Parti démocrate-chrétien proposera donc le renvoi de cet objet en commission, afin de réétudier la situation quant aux parkings. Nous sommes néanmoins assez sceptiques sur le bien-fondé de la résolution R-185. J'espère qu'elle ne cache pas une vision idéologique basée sur la volonté absolue d'expulser toutes les voitures hors du centre-ville – et en particulier du quartier populaire des Eaux-Vives, dont les habitants sont des travailleurs qui ont besoin de leur voiture pour se rendre à leur lieu de travail.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Chers collègues, Ensemble à gauche soutient la résolution R-185 des Verts et des socialistes concernant les parkings de la gare du CEVA, aux Eaux-Vives. Nous souhaitons toutefois préciser que le nombre de places de stationnement prévu n'est pas aléatoire: il correspond à la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI) et à d'autres lois plus spécifiques, lesquelles précisent qu'il faut prévoir 0,8 place par logement – on n'est donc pas libres de choisir combien en créer pour chaque nouvelle construction.

La Ville n'a pas la compétence de modifier cette proportion. Cependant, nous pouvons nous demander s'il est adéquat de prévoir une proportion identique partout dans le canton, sachant que les habitants du centre-ville – notamment des familles – sont de plus en plus nombreux à ne pas avoir de voiture. De plus, la gare du CEVA aux Eaux-Vives sera située dans un quartier particulièrement bien desservi par les transports en commun.

Nous ne pouvons donc qu'encourager le Conseil administratif à intervenir auprès du Conseil d'Etat – étant donné que cela concerne une loi – afin qu'il tienne compte des spécificités du centre-ville. En outre, le coût des parkings sera pris en considération dans les loyers des futurs locataires. S'il fut très élevé au départ, il a néanmoins été fortement réduit grâce aux services du département des constructions et de l'aménagement.

Là aussi, nous nous situons dans un cadre défini par la loi, c'est pourquoi nous encourageons notre magistrat et ses services à entreprendre tout ce qui est possible pour tenir compte de la réalité actuelle du centre-ville et à œuvrer pour que celle-ci soit prise en compte dans la loi. La résolution R-185, soutenue par le Conseil municipal, sera un signe encourageant dans ce sens. Les travaux

du CEVA étant en cours actuellement, nous proposons de la voter le plus rapidement possible.

**M. Eric Bertinat** (UDC). Chers collègues, le problème fondamental que pose la résolution R-185 est visiblement une affaire de chiffres et de compétences. Je commence par les chiffres mentionnés, qui s'appuient essentiellement sur les estimations de la Fondation des parkings et de la Direction générale des transports, selon lesquelles il y aurait 100 places de stationnement en trop – et trop chères, qui plus est – prévues autour de la future gare des Eaux-Vives.

Les Verts aimeraient donc que l'Etat revoie le nombre de places de stationnement prévu, afin qu'il corresponde aux besoins réels en regard de la baisse du taux de motorisation par foyer et de l'exceptionnelle desserte de transports publics de ces secteurs ferroviaires. Voilà ce que demande la première invite de la résolution.

Pour rappel, selon le PLQ N° 29786, le secteur de la gare des Eaux-Vives doit comprendre deux parkings totalisant 711 places de stationnement, dont 420 pour les 310 logements prévus – parmi lesquelles 139 compenseront les places supprimées en surface – 231 pour les diverses activités qui se déploieront à cet endroit et une cinquantaine pour la gare elle-même.

Ces chiffres appellent de ma part quelques remarques. Pourquoi de telles réflexions, maintenant que le PLQ est en force? Selon M. Laurent Drème, directeur de la Fondation des parkings, une place coûte 50 000 francs. Au niveau de la gare, le prix sera de 55 000 francs. On constate donc que ces montants ne se situent pas dans la fourchette de 60 000 à 90 000 francs évoquée dans la résolution R-185.

Le nombre de places de stationnement prévu est conforme aux exigences légales stipulées dans le Règlement relatif aux places de stationnement sur fonds privés, qui répond au doux nom de RPSFP. La motion M 2255 relative à cette question est actuellement en traitement au Grand Conseil. Je signale que c'est lui – et non le Conseil municipal – qui est compétent pour s'occuper de cette problématique. Une fois de plus, notre délibératif gonfle ses muscles alors que ce n'est pas à lui de régler la question...

Dans le cas présent, la Fondation des parkings – et le groupe des Verts s'en fait le porte-parole! – ne veut tout simplement pas assumer le coût des nouvelles places de stationnement, raison pour laquelle elle a demandé au constructeur immobilier une participation financière de 25 000 francs par place créée dans les nouveaux parkings des Eaux-Vives.

D'autre part, la résolution R-185 évoque la desserte exceptionnelle du quartier par les transports collectifs. Mais rappelons-nous que la Constitution garantit le libre choix du mode de transport!

Enfin, il y a un manque flagrant de places de stationnement aux Eaux-Vives; sur ce point, je rejoins tout à fait les propos de mon collègue Lathion. L'Association transports et environnement (ATE), qui a déjà mené une étude à ce sujet, a confirmé ce constat. Quoi qu'il en soit, il suffit d'interroger les habitants des Eaux-Vives pour comprendre qu'ils rencontrent un véritable problème en matière de stationnement. Supprimer des places de parking, comme le souhaitent maintenant les Verts et les socialistes, c'est vraiment ne pas tenir compte de la situation actuelle! Les chiffres mentionnés dans leur résolution sont fantaisistes et le regard qu'ils portent sur ce dossier est purement politique.

Nous ne nous opposerons pas à l'éventuel renvoi de cet objet en commission de l'aménagement et de l'environnement mais, sur le plan formel, nous serions plutôt d'avis de le refuser purement et simplement.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard** (LR). Ce ne sera pas une surprise: le Parti libéral-radical refusera la résolution R-185 pour les mêmes raisons que celles invoquées par le Parti démocrate-chrétien et l'Union démocratique du centre.

Je souligne également un point qui n'a pas encore été relevé ce soir: la Nouvelle Comédie nous a été «vendue» assortie d'un nombre de places de parking suffisant. Ce théâtre provoquera en effet un afflux de personnes qui n'arriveront pas forcément avec les transports publics et qui devront bien parquer leur véhicule quelque part!

La ville de Genève est déjà en grande partie sinistrée en matière de stationnement. Pour nous, il est hors de question d'accepter cette résolution et de priver ainsi les habitants de ce qu'ils ont voté, à savoir le libre choix du moyen de transport. Dans la vie, tout se paie! Si une partie des habitants de la ville n'ont plus de voiture, c'est peut-être aussi parce que cela leur coûterait trop cher. Tout le monde n'a pas forcément les moyens de posséder un véhicule privé. De plus, certaines personnes préfèrent peut-être, lorsqu'elles emménagent au centre-ville, vendre leur voiture ou la donner à quelqu'un de leur famille, puisqu'il n'y a pas assez de places de stationnement disponibles! Ce n'est pas forcément un véritable choix, mais plutôt une contrainte due au fait que ces gens ne veulent pas se retrouver sans place du tout – ce qui ne serait pas correct.

Nous refuserons donc la résolution R-185 – ou, au pire, nous accepterons son renvoi en commission de l'aménagement et de l'environnement.

**M. Pascal Spuhler** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je tiens à saluer l'intervention de mon collègue M. Bertinat, qui nous a cité des éléments très précis et des chiffres concrets concernant la problématique du stationnement. C'est tout autre chose que les idées dogmatiques des Verts, qui veulent absolument supprimer tous les parkings en espérant ainsi pouvoir éliminer le trafic et la pollution. Mesdames et Messieurs, vous n'y êtes pas! Comment faut-il vous l'expliquer pour que vous compreniez? Ce n'est pas en supprimant les parkings que vous éliminerez le trafic! Au contraire, c'est justement en mettant un maximum de parkings à la disposition des automobilistes que nous éviterons d'avoir des véhicules qui tournent en rond pour rien tout en polluant l'atmosphère.

M. Lathion l'a dit: le quartier des Eaux-Vives est surchargé de véhicules et ses habitants ont beaucoup de peine à stationner. Les futurs parkings de la gare du CEVA apporteront à ce problème une solution partielle, mais absolument nécessaire. Les auteurs de la résolution prétendent que le coût des places de stationnement sera répercuté sur les loyers, mais ils se basent sur des chiffres complètement erronés. De toute manière, on ne sait pas encore combien de nouveaux logements seront créés, puisque leur nombre final est en suspens à cause de la Nouvelle Comédie. On ne connaît donc pas non plus le nombre total des véhicules des futurs habitants. Dans ces conditions, je trouve inutile d'extrapoler sur la proportion de places disponibles ou pas dans le quartier.

De plus, la gare des Eaux-Vives est censée répondre à une demande en matière de transports publics justement pour éviter le transport privé. Il faut donc fournir des places de stationnement aux gens, afin qu'ils puissent y laisser leur véhicule et prendre ensuite le train du CEVA pour sortir de la ville ou rejoindre l'autre rive du lac. J'ai de la peine à comprendre la logique de ceux qui veulent supprimer les conditions permettant à tout un chacun, après avoir garé à proximité, d'utiliser les transports publics ou de se rendre dans les commerces du coin – sans parler des habitants du quartier.

Le Mouvement citoyens genevois refusera évidemment la résolution R-185. Si vous voulez la renvoyer en commission, Mesdames et Messieurs, pourquoi pas? Mais, par principe, nous voterons d'abord son refus.

**Le président.** Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les trois personnes déjà inscrites au tour de parole.

**M. Jean-Philippe Haas** (MCG). Chers collègues, je ne reviendrai pas sur l'aspect juridique déjà détaillé par M. Bertinat. La résolution R-185 est le reflet

des positions dogmatiques des Verts, qui ne se rendent absolument pas compte de la situation du haut des Eaux-Vives et de la rue du même nom. Moi, j'ai habité quarante ans là-bas; je suis donc bien placé pour savoir que le problème existe! Une chose est sûre: les auteurs de cette résolution n'ont pas consulté les habitants du quartier. Je rappelle que des pétitions ont été déposées pour demander la création de parkings supplémentaires. (*Remarque de M. Gomez.*) Oui, Monsieur Gomez, absolument! Il existe d'ailleurs une Association des intérêts des Eaux-Vives (AIEV) – je suis son vice-président – dont tous les membres ont décidé de faire des demandes dans ce sens.

Les Verts et les socialistes se permettent d'affirmer qu'une partie de la population n'a plus de véhicule à moteur... Très amusant! Mesdames et Messieurs, allez voir ce qu'il en est des habitants des deux grands immeubles situés au chemin Frank-Thomas, qui comptent environ 200 logements. Vous constaterez que, loin de n'avoir aucun véhicule, ils en ont plutôt deux – voire trois – par foyer! Laissez donc les gens se déplacer de la manière qu'ils veulent!

Le nombre de places de stationnement prévu aux Eaux-Vives – un peu plus de 700 – correspond au PLQ, mais absolument pas aux besoins du quartier. Aucun parking souterrain ne sera construit dans la future gare du CEVA! Discutez un peu avec les habitants pour savoir ce qu'ils en pensent, Mesdames et Messieurs les Verts et les socialistes! Peut-être reviendrez-vous alors sur vos propositions... Ou lancez une pétition pour éliminer des places de stationnement, vous verrez bien si vous récoltez beaucoup de signatures! En tout cas, ne prônez pas de telles mesures aux Eaux-Vives, surtout dans le haut du quartier vers la future gare du CEVA!

Je le répète une fois encore: le Mouvement citoyens genevois refusera la résolution R-185. S'il faut absolument la renvoyer en commission, nous y consentirons – mais, par principe, nous voterons d'abord son refus.

**M. Grégoire Carasso (S).** Le groupe socialiste propose de renvoyer directement la résolution R-185 au Conseil administratif. A n'en pas douter, nous pourrions prendre bien du plaisir à prolonger la discussion en commission pour nous jeter à la figure les chiffres des uns et des autres, les associations des uns contre celles des autres... Mais cela ne nous paraît pas utile.

Sur la thématique de la mobilité en général – et du parking en particulier – nous savons que les positions de la droite et de la gauche sont très divergentes. Je le dis ainsi pour faire simple... Il faut probablement s'en féliciter, à l'heure où d'aucuns accusent les partis politiques de ne plus avoir de profils respectifs. Mieux vaut donc reconnaître honnêtement cette divergence.

Le groupe socialiste prend en considération le constat suivant: Genève est la ville de Suisse qui compte le plus grand nombre de places de parking par habitant, par travailleur ou par mètre carré – quel que soit l'indicateur retenu, le résultat est le même. C'est aussi l'une des villes de Suisse qui connaissent les plus forts pics de pollution et qui souffre des dépassements les plus graves en matière de nuisances sonores. Ajoutons à ces données une réalité que certains refusent d'admettre, mais qui n'en demeure pas moins incontestable et statistiquement établie: le nombre des ménages qui habitent en ville et n'ont plus de voiture augmente année après année – il y en a presque un sur deux, actuellement.

Oui, les socialistes considèrent qu'un jour ou l'autre le temps leur donnera raison! Certains ici invoquent le libre choix du moyen de transport; pour notre part, nous constatons que cela mène Genève dans une impasse et nous privilégions donc sans hésiter la mobilité douce.

J'aborde encore un dernier point concernant la spécificité des Eaux-Vives. Le groupe socialiste a toujours considéré – là encore, c'est un fait établi – que ce quartier est celui qui a le moins de places pour habitants en zone bleue. Est-ce de ce type de stationnement que nous parlons ici? Certainement pas! Je rappelle qu'il y a eu un projet de zone bleue à la place du Pré-l'Evêque; or, tout le monde – de gauche comme de droite – avait conclu que le coût par place serait tout simplement ingérable.

L'avenir des quartiers de Genève n'est donc pas à une augmentation tous azimuts des places de parking en sous-sol – certainement pas! L'avenir des quartiers de Genève, c'est plus de mobilité douce!

**M. Alfonso Gomez (Ve).** Je tiens à souligner que, moi aussi, j'habite aux Eaux-Vives; que, moi aussi, je fais partie du comité d'une association de quartier! La miennne s'appelle Vivre aux Eaux-Vives (VAEV) et, contrairement à celle de M. Haas, elle ne soutient absolument pas la création de nouveaux parkings. Ceux-ci servent avant tout à attirer des gens de passage, comme cela a déjà été dit, et ne sont donc pas utiles aux habitants. J'habite à la rue Pictet-de-Rochemont, que nous appelons entre nous «l'autoroute Pictet-de-Rochemont» justement à cause de l'absurdité de la politique des transports menée dans ce canton!

Quelqu'un a mentionné tout à l'heure un coût de 50 000 francs par place de stationnement dans les nouveaux parkings de la gare du CEVA aux Eaux-Vives. A noter que, selon les prévisions, le prix coûtant minimal s'élèvera à 55 000 francs par place et non à 50 000 francs. Les Verts le soulignent depuis des années: la politique genevoise du stationnement est non seulement absurde en termes de mobilité – nous le constatons dans nos quartiers – mais également inacceptable,

car elle implique que les locataires des logements supportent les coûts des parkings. Ceux du CEVA ne sont pas les seuls concernés, il y en aura d'autres! C'est tout à fait inadmissible!

Pour ces raisons, nous invitons le plénum à voter la résolution R-185 sur le siège ou – si cette option ne recueille pas la majorité des voix – à la renvoyer en commission.

**Le président.** Etant donné qu'il y a une demande de vote sur le siège – c'est-à-dire de renvoi au Conseil administratif – de la résolution R-185, je mets d'abord aux voix cette première option. Si elle est refusée, nous voterons sur son renvoi en commission.

Mise aux voix, la résolution est acceptée par 35 oui contre 32 non.

Elle est ainsi conçue:

### *RÉSOLUTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir auprès du Conseil d'Etat afin:

- de revoir le nombre de places de stationnement prévu dans les parkings du CEVA de la gare des Eaux-Vives afin qu'il corresponde aux besoins réels, en regard de la baisse du taux de motorisation par foyer et de l'exceptionnelle desserte en transports publics de ces secteurs ferroviaires;
- d'étudier toutes les solutions pour éviter de faire supporter aux futurs habitants ou à la collectivité l'excédent de places de stationnement dans ces parkings et leur coût particulièrement élevé.

Projet de délibération: renvoi automatique en commission  
des propositions des conseillers municipaux

**5. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 26 février 2014 de M. Eric Bertinat: «Modification du règlement du Conseil municipal: renvois automatiques en commission des motions, résolutions et projets de délibération des conseillers municipaux» (PRD-82 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano.**

Le projet de délibération a été renvoyé à la commission du règlement par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 25 mars 2014. La commission a examiné cet objet lors des séances des 9 avril, 3 décembre 2014 et 7 janvier 2015 sous les présidences successives de MM. Rubeli et Baud. Que MM. Clément Capponi et Andrew Curtis, qui ont assuré la prise de notes de ces séances, soient remerciés pour leur précieuse collaboration.

**Rappel du projet de délibération**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de l'un de ses membres,

*décide:*

*Article premier.* – Le règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève du 16 avril 2011 est complété par les deux nouveaux articles suivants: 94 bis, au Chapitre II Dispositions relatives aux compétences délibératives; 96 bis, au Chapitre III Délibérations relatives aux compétences consultatives:

**«Art. 94bis Renvois automatiques en commission**

»<sup>1</sup> Une fois tous les six mois, les projets de délibérations des conseillers municipaux non traités dans un délai de six mois après la date de leur dépôt sont automatiquement renvoyés en commission.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 171<sup>e</sup> année»: Motion d'ordonnement, 4963. Développé, 5042.

Projet de délibération: renvoi automatique en commission  
des propositions des conseillers municipaux

»<sup>2</sup> Le bureau décide des commissions de destination et consacre, dans l'ordre du jour de la session plénière, une rubrique spécifique au renvoi des projets de délibération concernés.

»<sup>3</sup> Les renvois sont soumis au vote de l'assemblée sans prise de parole. Les objets dont le renvoi en commission est refusé sont maintenus inscrits à l'ordre du jour.

»<sup>4</sup> Les rapports sur les projets de délibération ne sont pas concernés par les dispositions de l'art. 94bis.

**»Art. 96bis Renvois automatiques en commission**

»<sup>1</sup> Une fois tous les six mois, les motions et résolutions des conseillers municipaux non traitées dans un délai de six mois après la date de leur dépôt sont automatiquement renvoyées en commission.

»<sup>2</sup> Le bureau décide des commissions de destination et consacre, dans l'ordre du jour de la session plénière, une rubrique spécifique au renvoi des motions et résolutions concernées.

»<sup>3</sup> Les renvois sont soumis au vote de l'assemblée sans prise de parole. Les objets dont le renvoi en commission est refusé sont maintenus inscrits à l'ordre du jour.

»<sup>4</sup> Les rapports sur les motions et résolutions ne sont pas concernés par les dispositions de l'art. 96bis.»

*Art. 2.* – Le bureau applique les présentes dispositions pour la première fois dans un délai de trois mois après leur entrée en vigueur.

**Séance du 9 avril 2014**

Un commissaire n'a pas bien compris le pourquoi d'un article 94bis. Il semblerait que le règlement a été modifié et, théoriquement, le renvoi direct est quelque chose d'acquis et présent dans le règlement mais, par la force des choses, vu que certains groupes s'opposent ou annoncent qu'ils vont s'opposer à des renvois directs, ça n'a jamais lieu. On parle là d'un délai de six mois, mais si le règlement prévoit qu'il soit automatiquement renvoyé, on ne peut pas après coup mettre un délai de six mois.

Un commissaire explique qu'il s'agit de l'article 87: «<sup>1</sup> Tout objet relevant des fonctions délibératives (...) est renvoyé en commission sans débat. <sup>2</sup> Le bureau et les chefs de groupe décident à la majorité de la commission dans laquelle l'objet est renvoyé.»

Projet de délibération: renvoi automatique en commission  
des propositions des conseillers municipaux

Le président pense que, plutôt que de parler dans le vide, il faudrait auditionner M. Bertinat, motionnaire de ce projet de délibération. Il le convoquera à la prochaine séance.

### Séance du 3 décembre 2014

Les discussions avaient été entamées le 9 avril en l'absence de M. Bertinat. Le président de la commission de l'époque avait suggéré d'auditionner M. Bertinat dans le cadre de ce projet de délibération. M. Bertinat souhaite repousser son audition à une date ultérieure, afin d'avoir un certain temps de préparation.

### Séance du 7 janvier 2015

#### *Audition de M. Eric Bertinat*

M. Bertinat présente en premier lieu la position de l'Union démocratique du centre concernant le gel d'un certain nombre de textes dans l'ordre du jour du plénum (certains deviennent obsolètes avant même d'être traités). L'Union démocratique du centre estime que cette pratique revient à une «réduction de la démocratie». La réponse proposée consiste à procéder à un «arrêt sur image» tous les six mois, afin que le bureau puisse ventiler dans les différentes commissions les textes n'ayant pas été traités par le plénum dans un délai de six mois. Cela permettra de vider l'ordre du jour et de donner plus de travail aux diverses commissions.

M. Bertinat poursuit son intervention en remarquant qu'il existe deux «écoles» au sein du Conseil municipal: soit l'ordre du jour est maintenu tel quel et les textes non traités vieillissent et deviennent obsolètes (sauf demande de traitement en urgence), soit les différents acteurs concernés tentent d'arriver à un consensus afin de soulager l'ordre du jour du plénum en renvoyant un maximum d'objets aux diverses commissions compétentes. Il termine en remarquant que les renvois en commission sont soumis au vote sans prise de parole.

#### *Discussion*

Le Mouvement citoyens genevois estime que la proposition en question est intéressante et réaliste. Il remarque qu'un grand nombre d'objets restent «au fond» de l'ordre du jour, ce qui est un total déni de démocratie. Il remarque que certaines commissions siègent très peu alors qu'elles pourraient avoir des objets à traiter. Il approuve largement la proposition de M. Bertinat et affirme ne pas avoir de questions à ce sujet.

Les Verts font partie des opposants aux renvois directs en commission. L'opposition trouvait sa source dans le renvoi d'objets en paquet; il était impos-

Projet de délibération: renvoi automatique en commission  
des propositions des conseillers municipaux

sible de voter chaque renvoi séparément (ce qui n'est plus le cas dans ce projet de délibération). Ils estiment que ce projet de délibération ne fera que déplacer la problématique et n'accéléra pas le traitement des objets en suspens. Certes, les objets ne traîneront plus dans l'ordre du jour, mais ce seront les rapports qui traîneront dans ce dernier. Ils terminent en affirmant que les Verts ne s'opposeront cependant pas au texte proposé.

Le Parti socialiste remarque que l'alinéa de l'article 94bis proposé stipule que les projets de délibérations non traités dans un délai de six mois après la date de leur dépôt sont automatiquement renvoyés en commission, alors que c'est le bureau qui propose le renvoi en commission (qui est ensuite soumis au vote). M. Bertinat abonde dans le même sens et propose de modifier le texte en fonction de la remarque du Parti socialiste.

Le Parti démocrate-chrétien affirme adhérer à la proposition soumise, mais estime également que celle-ci ne fera que déplacer le problème. Elle se demande enfin si la proposition telle que rédigée empêche une éventuelle demande de discussion immédiate.

Le président remarque que l'article 94bis proposé traite des fonctions délibératives (projets de délibération, d'arrêté et de règlement). Il souligne que l'article 87 du règlement en vigueur traite déjà des renvois directs en commission et est donc en conflit avec l'article 94bis proposé (l'article 87 n'est cependant pas appliqué à l'heure actuelle).

Le Parti libéral-radical regrette l'ancienne pratique consistant à renvoyer des objets en commission par paquet. Il se demande également s'il ne serait pas plus pertinent de remplacer la proposition faite dans l'article 94bis par une modification de l'article 87 du présent règlement. Il se demande enfin si les deux alinéas 4 des articles proposés sont «correctement libellés».

M. Bertinat concède ne pas se rappeler pourquoi il avait été convenu de faire mention des rapports des différents objets en question dans ces mêmes articles. Il affirme que cette proposition avait été formulée de la sorte sur la base du travail d'un juriste, mais n'est pas en mesure de mettre en lumière les motivations de ce choix.

Le Parti libéral-radical se méfie des éventuelles conséquences de l'adoption de cette proposition. Cela pourrait inciter des propositions sur «n'importe quoi» et créer l'automatisme du procédé. Il termine en remarquant que l'ajout du critère temporel de la procédure de renvoi lie inutilement les mains du Conseil municipal.

Le Mouvement citoyens genevois estime qu'il faudrait être très strict dans l'application des articles proposés. En effet, ne pas traiter un texte proposé est un déni de démocratie, et ce malgré le caractère éventuellement farfelu de la proposition.

Projet de délibération: renvoi automatique en commission  
des propositions des conseillers municipaux

Les Verts ne comprennent pas la crainte des uns et des autres concernant les motions farfelues. Le groupe se demande également ce qu'il se passe lors du refus d'un renvoi en commission (est-ce que le renvoi de l'objet en question est revoté tous les six mois?).

M. Bertinat affirme qu'un objet dont le renvoi en commission a été refusé sera maintenu à l'ordre du jour et que son renvoi sera revoté tous les six mois.

Le président remarque que la lettre f de l'article 15 (Compétences) oblige le bureau à s'assurer que les objets en suspens au sein des commissions soient étudiés dans le délai réglementaire d'un an.

Le Mouvement citoyens genevois remarque qu'un des problèmes centraux réside dans la manière de traiter l'ordre du jour (les différents objets sont classifiés par département sans tournus de leur ordre de traitement, ce qui explique que certaines motions déposées traînent «au fond» de l'ordre du jour). Il insiste pour terminer sur l'importance de traiter chaque objet déposé, peu importe sa qualité.

Le président constate que la distinction entre les articles 94bis et 96bis s'impose. Néanmoins, il remarque que l'article 87 traite déjà des renvois directs en commission et devrait être mieux appliqué. Il affirme être favorable à la proposition qui, grâce à l'article 96bis proposé, redonne une certaine valeur aux motions en améliorant leur traitement (à l'heure actuelle, la seule manière de traiter une motion réside dans la demande d'urgence). Le président achève son intervention en demandant aux commissaires présents s'ils souhaitent auditionner quelqu'un (M. Touma, par exemple, ou un juriste).

M. Bertinat remarque qu'il s'agit ici d'une question plus politique que juridique. En effet, il faut savoir «ce que l'on veut faire de ces textes».

Le Parti socialiste estime qu'il est impossible de voter sur ce projet de délibération à l'heure actuelle, le conflit entre les nouveaux articles proposés et l'article 87 existant en étant la cause.

Le président comprend le point de vue du Parti socialiste. Il proposerait alors de supprimer l'article 94bis du projet de délibération et de travailler uniquement sur le 96bis. Il s'agira également de trouver l'emplacement adéquat pour ce nouvel article.

Le Mouvement citoyens genevois estime qu'il n'est pas très utile d'auditionner un nouvel intervenant. Il se dit favorable à la proposition soumise par M. Bertinat, ce projet de délibération donnant l'obligation de traiter tous les objets à l'ordre du jour dans un certain délai.

M. Bertinat remarque que l'article 96bis ne traite que des motions et résolutions, ce qui permet de traiter de ces cas particuliers d'objets. Il remarque que la proposition n'entre pas en conflit avec l'article 87 existant.

Projet de délibération: renvoi automatique en commission  
des propositions des conseillers municipaux

Le groupe Ensemble à gauche propose de supprimer l'alinéa 4 de l'article 96bis proposé (traitant des rapports des motions et résolutions).

M. Bertinat estime que l'alinéa est utile, dans la mesure où l'alinéa 4 clarifie le traitement des rapports des motions et résolutions.

*Votes*

La commission vote sur l'audition de M. Touma, qui est refusée par 6 non (1 EàG, 1 Ve, 2 UDC, 2 MCG) et 7 abstentions (1 EàG, 3 LR, 1 Ve, 1 DC, 1 S).

La commission vote sur la suppression de l'article 94bis, qui est acceptée à l'unanimité des commissaires présents (2 EàG, 2 Ve, 2 UDC, 2 MCG, 3 LR, 1 DC, 1 S).

La commission vote sur l'intitulé de l'article 96bis (deviendrait 95bis), qui est accepté à l'unanimité des commissaires présents (2 EàG, 2 Ve, 2 UDC, 2 MCG, 3 LR, 1 DC, 1 S).

La commission vote sur la suppression du mot «automatique» dans le titre de l'article 95bis et du mot «automatiquement» dans l'alinéa 1 du même article.

Les amendements proposés sont acceptés à l'unanimité des commissaires présents (2 EàG, 2 Ve, 2 UDC, 2 MCG, 3 LR, 1 DC, 1 S).

La commission vote sur la suppression de l'alinéa 4 de l'article 95bis, qui est acceptée par 8 oui (1 EàG, 1 S, 2 Ve, 1 DC, 3 LR) contre 4 non (2 MCG, 2 UDC) et 1 abstention (EàG).

La commission vote sur l'ensemble du texte tel qu'amendé, qui est accepté par 11 oui (2 EàG, 1 S, 2 Ve, 1 DC, 1 LR, 2 MCG, 2 UDC) et 2 abstentions (LR).  
*(Voir ci-après le texte de la délibération amendée et adoptée.)*

**Le président.** Le bureau a décidé de traiter maintenant les deux points concernant la commission du règlement, c'est-à-dire les rapports PRD-82 A et PRD 63 A/B, qui figurent respectivement aux points 9 et 10 de l'ordre du jour. Etant donné que ces deux projets de délibération concernent le règlement du Conseil municipal, ils seront forcément soumis à un troisième débat. Si nous les traitons tout de suite, nous pourrons mener le troisième débat à la séance de 20 h 30.

Si possible, nous traiterons encore avant la pause dînatoire le dernier point dont l'urgence a été votée hier, soit la résolution R-183.

Projet de délibération: renvoi automatique en commission  
des propositions des conseillers municipaux

**M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano, rapporteuse (S).** J'interviens brièvement pour donner quelques explications au sujet du projet de délibération PRD-82. Vous le savez, Mesdames et Messieurs, beaucoup de résolutions et de motions restent coincées à l'ordre du jour sans être traitées pendant des mois, voire pendant des années. Parfois, le bureau propose leur renvoi groupé par paquets dans les différentes commissions, ce qui déplaît à certains partis.

M. Bertinat nous a expliqué en commission que son projet de délibération visait à effectuer une sorte d'arrêt sur image dans l'ordre du jour tous les six mois, afin que le bureau puisse d'abord définir quelles motions et résolutions devraient être renvoyées dans quelles commissions six mois après leur dépôt, puis proposer au plénum de voter ces renvois. A l'origine, les projets de délibération étaient aussi concernés, mais leur mention a été supprimée en raison du fait qu'une procédure ad hoc parfaitement valable est déjà prévue dans le règlement du Conseil municipal.

La majorité des membres de la commission du règlement a accepté le projet de délibération PRD-82, à l'exception du Parti libéral-radical, qui s'est abstenu. J'ajoute que la position du Parti socialiste sera aujourd'hui la même qu'en commission: nous voterons oui, car nous sommes soucieux que les motions et résolutions soient traitées dans un délai acceptable et pertinent – et non pas cinq ou six ans après leur dépôt, alors qu'elles n'ont plus lieu d'être à l'ordre du jour.

*Premier débat*

**M. Pascal Altenbach (UDC).** L'Union démocratique du centre entend défendre à chaque instant la démocratie et son exercice. Nous sommes donc attentifs à toute pratique du Conseil municipal qui pourrait tendre à limiter ce principe.

On constate, il est vrai, le «gel» d'un certain nombre d'objets figurant à l'ordre du jour du Conseil municipal. Nous pensons donc que le bureau doit faire le point tous les six mois, afin de ventiler dans les différentes commissions les motions et résolutions non traitées par le plénum durant ce même laps de temps. Ce processus permettrait de donner davantage de travail aux commissions et de réduire d'autant notre ordre du jour.

Avec le système actuel, au contraire, l'ordre du jour reste tel quel et les points non traités vieillissent, puis deviennent obsolètes – sauf au cas où l'urgence est demandée. Parfois, le bureau tente d'obtenir un consensus pour renvoyer dans les commissions compétentes le plus grand nombre possible d'objets à la fois – mais, dans ce cas, leur renvoi est soumis au vote sans prise de parole.

Pour améliorer la procédure, la modification de l'article 95bis du règlement du Conseil municipal telle que proposée par le projet de délibération PRD-82 est une bonne solution. Une fois par semestre, les motions et résolutions non traitées

Projet de délibération: renvoi automatique en commission  
des propositions des conseillers municipaux

durant les six mois suivant leur dépôt seront renvoyées en commission par le plénum. Bien entendu, en cas de vote négatif, elles seront maintenues à l'ordre du jour. Cette amélioration va dans le sens de la vitalité démocratique; elle permet surtout d'éviter que les objets ne vieillissent et ne deviennent obsolètes.

**M. Pascal Spuhler** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne peux que vous recommander de voter le projet de délibération PRD-82 de notre collègue Bertinat, car il est frappé au coin du bon sens. M<sup>me</sup> Romano l'a bien expliqué dans son excellent résumé des débats de la commission du règlement.

Nous avons à l'ordre du jour de vieux objets datant d'il y a trois ou quatre ans, voire davantage. Je trouve regrettable que le travail parlementaire soit gaspillé ainsi, nos commissions ne pouvant débattre de ces points avant qu'ils ne leur soient renvoyés. C'est à se demander à quoi sert le Conseil municipal! Entasser des objets à l'ordre du jour et ne jamais les traiter revient presque à refuser leur renvoi en commission.

Par conséquent, le principe de trier régulièrement toutes les motions et résolutions qui n'ont pas été traitées au cours des six mois nous paraît profitable. On l'a dit, si vraiment on refuse leur renvoi en commission, il suffit de les maintenir à l'ordre du jour. Cela peut arriver avec des objets farfelus ou qui auraient dû être retirés par leurs auteurs, ceux-ci refusant de le faire par caprice... En effet, certains points n'ont rien à faire là et ne méritent nullement d'être traités – mais d'autres oui, et le respect à l'égard de leurs auteurs doit être garanti.

Je le répète, le projet de délibération PRD-82 est frappé au coin du bon sens. J'enjoins le plénum de le voter, afin que nous puissions nettoyer un peu notre ordre du jour et mieux travailler dans les commissions concernées.

**M. Alpha Dramé** (Ve). Chers collègues, à l'instar de mes préopinants, je vous invite tous à voter cette modification du règlement du Conseil municipal qui permettra au bureau, de temps en temps, de nettoyer les placards – c'est-à-dire notre ordre du jour! Cet allègement régulier facilitera aussi le travail des commissions et renforcera le processus démocratique au sein du Conseil municipal. Ainsi, on ne se retrouvera plus avec des motions et des résolutions aussi vieilles que Matusalem en attente de traitement...

**M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato** (DC). J'interviendrai très brièvement. Ce que propose le projet de délibération PRD-82 n'est pas la panacée, à nos yeux, mais nous y avons quand même souscrit en commission pour les raisons déjà exprimées par mes préopinants. Si nous le votons ce soir, c'est parce qu'il prévoit le

Projet de délibération: renvoi automatique en commission  
des propositions des conseillers municipaux

renvoi des objets non traités en commission un par un, et non par paquets. Cette procédure n'implique donc pas un renvoi automatique de tous les objets en bloc, ce qui constitue déjà une sorte de filtre.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard** (LR). Tout d'abord, je tiens à justifier l'abstention du Parti libéral-radical sur le projet de délibération PRD-82 en commission du règlement.

Vous aurez remarqué, Mesdames et Messieurs, que depuis un certain temps nous refusons systématiquement le renvoi en bloc dans les commissions de motions non traitées. En effet, ce retard est simplement dû au fait que certains préfèrent s'entendre parler pendant des heures pour dire la même chose, au lieu d'avancer dans l'ordre du jour. En ce qui nous concerne, nous avons toujours été soucieux des deniers publics. Pour cette raison, nous refusons la méthode du renvoi en bloc qui fait automatiquement travailler quinze commissaires sur n'importe quel objet et qui implique la rédaction d'un rapport. Nous ne voyons pas pourquoi il faudrait suivre ce processus long et coûteux avant de pouvoir dire en séance plénière que l'on n'aurait de toute façon pas été d'accord de renvoyer tel ou tel objet en commission...

Dans cet esprit, Monsieur le président, mon collègue Vincent Schaller s'apprête à déposer un amendement auprès du bureau. Après en avoir beaucoup discuté, nous proposons de modifier le projet de délibération PRD-82 – c'est-à-dire l'article 95bis du règlement du Conseil municipal – afin que les motions et résolutions non traitées dont le renvoi en commission après six mois est refusé soient du même coup retirées de l'ordre du jour, qu'elles s'avèrent obsolètes ou que leur contenu déplaît à une majorité du plénum. Dans ce cas, les auteurs des objets en question, s'ils tiennent à leur traitement par le Conseil municipal, devront tout simplement les redéposer.

Ce procédé nous ferait peut-être gagner du temps car, si nous refusons de traiter un objet, c'est peut-être que nous ne le trouvons pas urgent – ou même carrément mauvais! Dans ce cas, inutile de le renvoyer en commission. Voilà qui permettrait de nettoyer l'ordre du jour tout aussi drastiquement que ne le prévoit le projet de délibération PRD-82 dans sa formulation initiale.

Nous vous demanderons donc très gentiment, chers collègues, de bien vouloir accepter notre amendement. A notre avis, en tout cas, la modification que nous proposons sera beaucoup plus efficace que la mesure prévue par M. Bertinat. Je le répète, si nous ne voulons pas renvoyer un objet en commission, c'est peut-être simplement parce que nous n'avons aucune raison de le traiter et qu'il faut donc le rejeter – ce que notre amendement nous permettrait de faire sans débat. Après tout, ce plénum n'est pas un grand panier où chacun peut jeter tout ce qu'il veut!

Projet de délibération: renvoi automatique en commission  
des propositions des conseillers municipaux

Nous avons déjà suffisamment de points sérieux à traiter! Le projet de délibération PRD-82 ainsi amendé nous permettrait de nous occuper beaucoup plus rapidement des objets sérieux en laissant de côté ceux qui le sont moins.

*Deuxième débat*

Mis aux voix, l'amendement de la commission demandant la suppression de l'article 94bis du règlement du Conseil municipal est accepté à l'unanimité (70 oui).

Mis aux voix, l'amendement de la commission sur l'intitulé de l'article 96bis (qui deviendrait 95bis) est accepté sans opposition (69 oui et 1 abstention).

Mis aux voix, l'amendement de la commission demandant la suppression du mot «automatique» dans l'intitulé de l'article 95bis et du mot «automatiquement» à l'alinéa 1 du même article est accepté à l'unanimité (68 oui).

Mis aux voix, l'amendement de la commission demandant la suppression de l'alinéa 4 de l'article 95bis est accepté par 61 oui contre 8 non.

**Le président.** Je ne peux pas mettre aux voix immédiatement l'amendement déposé tout à l'heure par le Parti libéral-radical. En effet, il est en cours de distribution et je ne l'ai pas encore. (*Pause de quelques minutes.*) Je viens de le recevoir, mais je ne parviens pas à le déchiffrer, car il est presque illisible. Je donne la parole à son auteur, Vincent Schaller, afin qu'il nous en explique la teneur.

**M. Vincent Schaller** (LR). Notre amendement est le suivant:

*Projet d'amendement*

A l'article 1 de la délibération, modifier comme suit l'alinéa 3 de l'article 95bis du règlement du Conseil municipal:

«Art. 3. – Les renvois sont soumis au vote de l'assemblée sans prise de parole. Les objets dont le renvoi en commission est refusé *sortent de* l'ordre du jour.»

**Le président.** Le refus par le plénum du renvoi en commission d'un objet impliquerait alors son élimination de l'ordre du jour?

*Des voix.* Ce n'est pas possible!

Projet de délibération: renvoi automatique en commission  
des propositions des conseillers municipaux

**Le président.** Nous verrons tout à l'heure si c'est réglementaire ou pas. Le bureau avait clos la liste des intervenants, mais je donne à présent la parole à qui la souhaite pour s'exprimer uniquement sur cet amendement. Je saurai gré aux orateurs d'être aussi brefs que possible.

**M. Pascal Holenweg (S).** J'ai tendance à beaucoup apprécier les amendements surréalistes, dadaïstes ou relevant de l'art brut – mais celui-là est un peu excessif dans le genre! On ne peut pas éliminer un objet de l'ordre du jour simplement parce qu'on ne l'a pas renvoyé en commission; il faut un débat d'entrée en matière pour le refuser complètement. Or, ce n'est pas ce qui est prévu ici. M. Schaller confond le débat d'entrée en matière et le renvoi en commission. Par conséquent, je suggère au plénum de refuser cet amendement et au Parti libéral-radical de le retirer, afin de ne pas empiéter sur mes propres platebandes en matière de débat surréaliste! Il y a tout de même des monopoles auxquels je tiens...

**M. Eric Bertinat (UDC).** Nous arrivons au terme d'une législature où le problème des objets non traités a été difficile à résoudre. Différentes tentatives ont été faites pour améliorer la situation, dont le renvoi en bloc dans les commissions de paquets de motions et de résolutions. M<sup>me</sup> Romano en a parlé tout à l'heure. Ce procédé n'a pas trop mal fonctionné, mais il a cependant déplu aux Verts et au Parti libéral-radical.

Après bien des discussions à ce sujet, je me suis permis de déposer le projet de délibération PRD-82 qui a permis de dégager une large majorité en commission. Aujourd'hui, le Parti libéral-radical revient avec un amendement à notre avis assez autoritaire que je demande au plénum de refuser. Nous avons réussi à trouver un consensus en commission autour du projet formulé dans mon projet de délibération, modifions dans ce sens le règlement du Conseil municipal et testons cette nouvelle manière de procéder. On verra bien ce qu'il convient de faire ensuite! Nous sommes habilités à tirer le bilan de cette expérience dans un an ou deux et à revenir ensuite sur certains points, si nécessaire.

A présent, profitons de ce consensus et adoptons la solution que j'ai proposée pour épurer enfin notre ordre du jour! Ce sera surtout profitable au cours de la prochaine législature qui s'ouvrira dans quelques semaines. Par conséquent, chers collègues, je vous remercie de bien vouloir refuser ce nouvel amendement du Parti libéral-radical et de voter le projet de délibération PRD-82 tel qu'amendé par la commission du règlement uniquement.

**M. Pascal Spuhler (MCG).** Le Parti libéral-radical s'oppose régulièrement au renvoi en bloc d'objets non traités dans les commissions, de peur d'y renvoyer

Projet de délibération: renvoi automatique en commission  
des propositions des conseillers municipaux

du même coup certains objets farfelus qui ne devraient – selon lui – pas être traités du tout. Entre parenthèses, en voilà un beau, d’amendement farfelu! Quelle idée de vouloir éliminer certains objets de l’ordre du jour sans demander l’avis de personne et sans voter leur refus, simplement parce que l’on a décidé de ne pas traiter ces points en commission! Il suffirait alors de dire: «Eh bien, cet objet ne nous plaît pas, hop!» C’est vraiment n’importe quoi... J’enjoins évidemment le plénum de refuser cet amendement insensé.

*Mis aux voix, l’amendement de M. Schaller est refusé par 58 non contre 11 oui (1 abstention).*

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération amendée par la commission est acceptée par 64 oui contre 3 non (2 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

### DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

vu l’article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de l’un de ses membres,

*décide:*

*Article premier.* – Le règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève du 16 avril 2011 est complété au Chapitre 3, «Délibérations relatives aux compétences consultatives», par le nouvel article suivant:

#### **«Art. 95bis Renvois en commission**

»<sup>1</sup> Une fois tous les 6 mois, les motions et résolutions des conseillers municipaux non traitées dans un délai de 6 mois après la date de leur dépôt sont renvoyées en commission.

»<sup>2</sup> Le bureau décide des commissions de destination et consacre, dans l’ordre du jour de la session plénière, une rubrique spécifique au renvoi des motions et résolutions concernées.

Projet de délibération: modification du RCM concernant la préconsultation

»<sup>3</sup> Les renvois sont soumis au vote de l'assemblée sans prise de parole. Les objets dont le renvoi en commission est refusé sont maintenus inscrits à l'ordre du jour.»

*Art. 2.* – Le bureau applique les présentes dispositions pour la première fois dans un délai de 3 mois après leur entrée en vigueur.

**Le président.** Le troisième débat est obligatoire, puisqu'il s'agit d'une modification du règlement du Conseil municipal. Il aura lieu ultérieurement, si possible à la séance de 20 h 30.

## **6. Rapports de majorité et de minorité de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 24 avril 2013 de M<sup>me</sup> Sarah Klopmann: «Modification de l'article 88 du règlement du Conseil municipal: «Préconsultation» (PRD-63 A/B)<sup>1</sup>.**

### **A. Rapport de majorité de M. Gary Bennaim.**

Le projet de délibération a été renvoyé à la commission du règlement par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 14 mai 2013. La commission s'est réunie à six reprises, sous la présidence de M. Pascal Rubeli, pour traiter ce sujet, entre septembre 2013 et janvier 2014. Les procès-verbaux ont été rédigés par M. Clément Capponi, qu'il en soit ici remercié. Le sujet a été traité de façon parfois répétitive et seuls les éléments pertinents se trouvent résumés ci-dessous pour le confort des lecteurs.

### **Rappel du projet de délibération**

#### *Exposé des motifs*

Actuellement, nous devons accepter ou refuser une motion avant d'avoir pu en débattre. Cela pose quelques questions sur l'intérêt de nos discussions et la démocratie.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 170<sup>e</sup> année»: Développé, 6387.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition d'un de ses membres,

*décide:*

*Article unique.* – L'article 88 «Préconsultation» du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève est modifié comme suit:

«<sup>1</sup> Inchangé.

»<sup>2</sup> Inchangé.

»<sup>3</sup> Inchangé.

»<sup>4</sup> Suppression de l'alinéa 4.

»<sup>4</sup> (anciennement 5). Suppression de «En cas d'acceptation».

»<sup>5</sup> (anciennement 6). Inchangé.

»<sup>6</sup> (anciennement 7). Inchangé.

»<sup>7</sup> (anciennement 8).

a) Inchangée.

b) de la discussion immédiate. Si celle-ci est acceptée, le président ou la présidente ouvre le premier débat; le premier débat se termine par un vote sur l'acceptation ou le refus de la proposition;

c) Inchangée.»

L'auteur du projet a expliqué à la commission que la source du texte proposé est la suivante: certains groupes se sont retrouvés en plénière avec un cas de figure qui n'est pas satisfaisant puisqu'ils souhaitaient refuser l'entrée en matière, sans pouvoir toutefois expliquer les raisons de ce refus, puisque cela n'est explicitement pas prévu par le règlement et que l'on passe alors au sujet suivant, ce qui est particulièrement frustrant.

Le problème réside dans le fait qu'avec le règlement actuel, ce qui n'était pas le cas avec l'ancien règlement, on ne peut pas dire pourquoi on refuse. Il semblerait même qu'à un certain moment, il y ait même eu un enchaînement maudit, où il fallait renvoyer l'objet en commission pour pouvoir en discuter et une fois en commission, il fallait alors le voter.

L'auteur a ainsi jugé qu'il est important pour la compréhension de tous de pouvoir expliquer pourquoi une entrée en matière va être refusée par un groupe,

avant le premier débat, et souhaite dès lors modifier légèrement l'article 88 existant afin de donner la parole une fois par groupe avant l'entrée en matière, afin d'expliquer pourquoi on accepte ou refuse celle-ci, respectivement expliquer au Conseil administratif «non parce que...», ce qui était possible par le passé.

Ainsi, elle propose de supprimer l'alinéa 4 existant: «la proposition est soumise au vote d'entrée en matière, si celle-ci est refusée la proposition est écartée» et modifier l'alinéa 7, anciennement 8, lettre b) comme suit: «Si celle-ci est acceptée, le président ou la présidente ouvre le premier débat; le premier débat se termine par un vote sur l'acceptation ou le refus de la proposition.»

Le président pense que ce projet de délibération est mauvais car, si un objet est refusé, ceux qui ont voté non peuvent avoir envie de s'exprimer, mais ceux qui ont voté oui aussi! On risque ainsi d'entrer directement dans le premier débat en coupant court au débat d'entrée en matière.

Le président, rappelant qu'avant l'entrée en matière il ne doit pas y avoir de débat mais simplement une préconsultation, un commissaire précise alors qu'un exposé des motifs limité à un intervenant par groupe et limité à un temps relativement court serait suffisant puisqu'on n'a pas besoin, à ce moment-là, d'avoir tout l'argumentaire. Il lui semble alors qu'il s'agirait seulement de modifier l'alinéa 3 en mentionnant qu'un seul membre par groupe a droit à la parole.

Une commissaire propose d'ajouter à l'alinéa 3: «Le cas échéant, en cas de non-ajournement, la parole est donnée à une personne par groupe pour faire valoir la position du groupe avant le vote.»

Un commissaire a soulevé que le cas des indépendants n'est pas réglé.

Les commissaires intéressés par cette proposition se sont attachés à définir une limite de temps (comparable à ce qui est notamment applicable aux urgences) afin de maintenir un cadre strict au débat puisque l'entrée en matière n'est même pas encore votée. Une commissaire a suggéré deux minutes par groupe; un commissaire a admis une minute par groupe et une commissaire a proposé cinq minutes.

Le président a souligné que la proposition va créer des prises de parole inutiles puisque chaque groupe va vouloir prendre la parole pendant quelques minutes, ce qui va totalement à l'encontre de ce qui a été fait jusqu'à maintenant dans la commission du règlement et qui visait justement à réduire le temps perdu (renvoyer directement les objets en commission afin de raccourcir les ordres du jour, par exemple).

Un commissaire ajoute que le projet a du sens si le débat d'entrée en matière peut se clore par un refus. Si le débat se clôt par l'acceptation de l'entrée en matière, tout le monde peut parler à sa guise de toute façon. La frustration n'est présente que lorsqu'on ne peut pas expliquer pourquoi on refuse d'entrer en matière.

## Projet de délibération: modification du RCM concernant la préconsultation

S'agissant des indépendants, il suggère de reprendre la formulation de l'article 85, qui traite des indépendants, et de modifier l'alinéa 3 en conséquence.

Une commissaire est toutefois choquée par ce projet car, en acceptant cette proposition, elle considère que la possibilité de non-entrée en matière est supprimée. L'intention paraissait bonne, mais le but sera finalement contradictoire avec les volontés du règlement.

Une commissaire comprend la frustration lorsqu'on a un objet que l'on n'apprécie pas du tout. Accepter ce projet de délibération permettrait d'avoir l'opportunité de dire tout de suite au Conseil administratif: «Cette motion on ne l'acceptera pas, parce que ça nous dérange, parce qu'on n'en veut pas, on vous rend la copie, rendez-nous quelque chose de mieux!...» Cette proposition permettrait ainsi de travailler plus vite et de manière moins coûteuse pour le contribuable.

Une commissaire conclut que, si on veut vraiment raccourcir le débat, on a meilleur temps de refuser ce projet de délibération.

Un commissaire rappelle que l'article 95 traite déjà du vote dans la préconsultation; or, c'est précisément ce moment dont traite le projet de délibération et celle-ci est de ce fait inutile puisqu'on précise déjà à l'article 95 ce que l'on fait après l'entrée en matière. On devrait donc supprimer la modification de la lettre b) de l'alinéa 7, anciennement 8). Il faudrait faire un deuxième amendement sur ce projet de délibération PRD-63. L'alinéa 7 (anciennement 8) serait donc inchangé.

Un commissaire pense qu'on ne fait qu'amender l'article 90 qui, lui, traite exclusivement du premier débat. On est ainsi en train de mélanger deux choses en ajoutant cette phrase. Si on veut à tout prix marquer que le premier débat se termine par un vote, il faudrait à ce moment-là le spécifier à l'article 90.

#### *Votes*

Le texte suivant est mis au vote:

Alinéas 1 à 3:       inchangés

Alinéa 4:           supprimé

Nouvel alinéa 4 (anciennement 5): suppression d'«en cas d'acceptation» et ajout de «la parole est donnée, pour une minute, à un membre par groupe du Conseil municipal et aux conseillers administratifs».

#### *Vote pour l'amendement proposé de l'alinéa 4 (anciennement 5)*

L'amendement est accepté par 11 oui (2 EàG, 3 S, 2 Ve, 1 DC, 1 LR, 2 UDC) contre 1 non (MCG).

Projet de délibération: modification du RCM concernant la préconsultation

Le président met au vote le fait que l'alinéa 7, anciennement 8, reste inchangé, ce qui est accepté à l'unanimité des commissaires présents (2 EàG, 3 S, 2 Ve, 1 DC, 2 LR, 2 UDC, 1 MCG).

*Vote du projet de délibération PRD-63 amendé*

Le projet de délibération amendé est accepté par 10 oui (3 S, 2 Ve, 1 DC, 2 LR, 2 UDC) contre 2 non (EàG) et 1 abstention (MCG).

Un rapport de minorité est annoncé par le groupe Ensemble à gauche.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition d'un de ses membres,

*décide:*

*Article unique.* – L'article 88 «Préconsultation» du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève est modifié comme suit:

«<sup>1</sup> Inchangé.

»<sup>2</sup> Inchangé.

»<sup>3</sup> Inchangé.

»<sup>4</sup> Suppression de l'alinéa 4.

»<sup>4</sup> (nouveau, anciennement al. 5). Suppression de «En cas d'acceptation» et ajout de «la parole est donnée, pour une minute, à un membre par groupe du Conseil municipal et aux conseillers administratifs».

»<sup>5</sup> (anciennement 6). Inchangé.

»<sup>6</sup> (anciennement 7). Inchangé.

»<sup>7</sup> (anciennement 8). Inchangé.»

16 mars 2015

## **B. Rapport de minorité de M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer.**

La commission a étudié cette proposition les 11 septembre et 6 novembre 2013, ainsi que le 15 janvier 2014, sous la présidence de M. Pascal Rubéli. Je remercie M. Clément Capponi pour ses notes de séances sans lesquelles je n'aurais pas pu rédiger mon rapport.

### **Séance du 11 septembre 2013**

*Audition de M<sup>me</sup> Sarah Klopmann, auteure de la proposition*

M<sup>me</sup> Sarah Klopmann explique que cette proposition a été écrite à la hâte et nécessite des explications plus approfondies. Elle a constaté que le Conseil municipal s'est retrouvé plusieurs fois dans la situation où, après qu'une proposition a été refusée dès le vote de l'entrée en matière, l'ordre du jour se poursuit sans que personne ne puisse s'exprimer sur les raisons de ce refus, et il semble important à M<sup>me</sup> Klopmann que chacun puisse motiver sa prise de position. Elle présente une petite modification de l'article 88 de notre règlement, comme indiqué dans le rappel de la proposition. Elle aimerait que chaque groupe ait la possibilité de prendre la parole pour justifier son point de vue avant le vote de l'entrée en matière.

Différentes remarques sont faites sur la mise en pratique de cette proposition: il est proposé qu'une seule personne par groupe s'exprime, avec un temps de prise de parole limité. D'après un commissaire, le but est de faire connaître les raisons pour lesquelles un groupe refuse un objet, puisque lorsque l'entrée en matière est acceptée, le débat se poursuit.

### **Séances du 6 novembre 2013 et du 15 janvier 2014**

Le groupe Ensemble à gauche refusera ce projet de délibération PRD-63, parce qu'il estime que cette modification du règlement est mauvaise; en effet, si ceux qui ont refusé un objet peuvent avoir envie de s'exprimer, ceux qui sont d'accord aussi! Celui qui fait une proposition qu'il a envie de faire passer et qui est refusée ne pourra pas s'exprimer alors que les opposants vont pouvoir dire tout le mal qu'ils en pensent.

L'amendement qui est proposé devrait permettre à chaque groupe de s'exprimer en une ou deux minutes; c'est plus démocratique, mais il n'y a plus vraiment d'entrée en matière et on passe tout de suite au premier débat. Le Conseil municipal devrait pouvoir se réserver la possibilité d'écarter un objet présenté qui ne

Projet de délibération: modification du RCM concernant la préconsultation

convient pas. Celui-ci devrait pouvoir être refusé sans débat. En résumé, ce projet de délibération PRD-63, amendé par la commission, propose donc de faire un débat, avant le premier débat, ce qui entraînera un débat supplémentaire. Il y avait trois débats, désormais, il y en aura quatre!

**M. Gary Bennaim, rapporteur de majorité (LR).** J'expliquerai en deux mots ce que visait M<sup>me</sup> Klopmann en déposant ce projet de délibération pour modifier l'article 88 du règlement du Conseil municipal. Actuellement, le plénum accepte ou refuse l'entrée en matière sur chaque objet; si elle est acceptée, nous décidons de la suite à donner à l'objet en question.

Ce système pose problème, car les groupes qui ne souhaitent pas entrer en matière – non pas forcément sur le fond, mais aussi pour toute autre raison – n'ont pas la possibilité de s'en expliquer. C'est parfois dommage, car ils pourraient ainsi justifier leur refus non de l'objet lui-même, mais de l'entrée en matière sur sa formulation telle qu'elle nous est présentée.

M<sup>me</sup> Klopmann, qui a réfléchi à la question en s'inspirant de la procédure suivie pour les questions orales et les motions d'ordonnancement visant à demander l'urgence sur certains objets, proposait donc d'accorder aux groupes qui refusent l'entrée en matière un temps de parole très limité, afin qu'ils s'expriment uniquement sur les raisons de leur refus. Cela permettrait aux autres groupes de s'en faire une idée précise.

J'ai rapidement résumé ici mon rapport sur le projet de délibération PRD-63 soutenu par la majorité de la commission du règlement.

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer, rapporteuse de minorité (EàG).** Quand j'ai reçu le rapport de majorité de M. Bennaim, je n'y ai d'abord rien compris du tout! En effet, ce n'est qu'un copier-coller d'extraits de notes de séances de commission. L'article 88 du règlement du Conseil municipal tel que modifié par le projet de délibération PRD-63 n'y figure même pas! N'ayant pas assisté aux séances de commission sur cet objet – je n'étais pas encore de retour au Conseil municipal à cette époque – j'ai tenté de m'y retrouver en recourant aux procès-verbaux pour rédiger un rapport de minorité un tant soit peu compréhensible, qui explique pourquoi le groupe Ensemble à gauche s'est opposé à cette modification du règlement.

L'intention de départ était peut-être bonne, puisqu'il s'agissait de laisser les personnes ayant voté contre une entrée en matière s'exprimer sur les raisons de leur refus. Mais si on leur donne la parole, les autres qui ont accepté l'entrée en matière voudront aussi dire pourquoi! De la sorte, on ouvrirait un débat supplé-

## Projet de délibération: modification du RCM concernant la préconsultation

mentaire avant le premier débat, c'est-à-dire qu'au lieu de traiter chaque objet en deux ou trois débats au maximum on en mènerait quatre! Il est inutile de prolonger ainsi les discussions parlementaires.

Soutenir ce projet de délibération ne nous avancera absolument à rien! Il est mal construit et le groupe Ensemble à gauche s'y opposera. Quant au rapport PRD-63 A, il est assez touffu...

*M. Gary Bennaim (LR).* Il est nul, dis-le!

*M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer.* Oui, il est nul! Voilà! Nous nous opposerons donc au vote majoritaire de la commission du règlement en refusant le projet de délibération PRD-63.

*Premier débat*

**M. Pascal Spuhler (MCG).** Le Mouvement citoyens genevois s'opposera lui aussi au projet de délibération PRD-63. Comme l'a très bien dit M<sup>me</sup> Ecuyer, si ceux qui refusent une entrée en matière peuvent s'en expliquer, ceux qui l'acceptent voudront s'exprimer aussi – mais ils ne pourront pas le faire si les opposants sont majoritaires, ce qui revient à dire qu'ils seront brimés à leur tour! Mieux vaut suivre la logique actuelle, qui ne fonctionne pas trop mal. Notre plénum délibère déjà largement plus que nécessaire.

A mon avis, cette petite acrobatie des Verts est peut-être due au fait qu'ils se sont sentis frustrés, à un moment donné, de ne pas pouvoir s'exprimer comme ils en avaient envie sur un objet dont l'entrée en matière s'était fait balayer par une majorité du plénum... Allez, Mesdames et Messieurs les Verts, ne soyez pas revanchards et acceptez la défaite, de temps en temps! Vous vous exprimerez la prochaine fois qu'un objet déposé par votre groupe passera la rampe de l'entrée en matière...

**M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S).** J'interviens juste pour dire que les socialistes refuseront finalement le projet de délibération PRD-63. Nous en avons discuté lors de notre caucus et, même si nos trois représentants à la commission du règlement l'ont voté, nous y avons réfléchi au sein du groupe... (*Remarques dans la salle.*) Oui, cela nous arrive parfois et c'est très positif! (*Rires.*) Nous avons donc conclu que le Conseil municipal doit pouvoir refuser l'entrée en matière sur un objet sans en débattre. Telle est la position que nous défendrons ce soir.

Résolution: construction de logements dans le projet PAV (caserne des Vernets)

*Deuxième débat*

*Mis aux voix, l'amendement de la commission introduisant un alinéa 4 nouveau (anciennement 5) modifié est refusé par 34 non contre 22 oui (2 abstentions).*

*Mis aux voix, l'amendement de la commission demandant que l'alinéa 7 (anciennement alinéa 8) reste inchangé est accepté par 49 oui contre 8 non (2 abstentions).*

*Mis aux voix, l'article unique de la délibération amendée par la commission est refusé par 44 non contre 15 oui (2 abstentions).*

**Le président.** Le troisième débat est obligatoire, puisqu'il s'agit d'une modification du règlement du Conseil municipal. Il aura lieu ultérieurement, si possible à la séance de 20 h 30.

**7. Résolution du 28 avril 2015 de M<sup>me</sup> et MM. Gary Bennaïm, Adrien Genecand, Grégoire Carasso et Marie Barbey: «Pour que le Conseil administratif soutienne la construction de logements dans le projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) et en particulier sur le site de la caserne des Vernets» (R-183)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE RÉOLUTION*

Considérant:

- les efforts déployés par le Conseil administratif, notamment au travers d'une convention signée avec d'autres communes, pour se signaler comme un acteur important du projet Praille-Acacias-Vernets;
- que le site de la caserne des Vernets est le seul emplacement d'importance situé sur le territoire de la Ville de Genève dans ce périmètre et que la possibilité de construire 1500 logements est une opportunité à concrétiser rapidement;
- que le Canton a accepté un budget pour faciliter la transition des infrastructures militaires actuellement présentes sur le site de la caserne des Vernets et donner le coup d'envoi à ce projet;
- que ledit budget a été attaqué par un référendum, ce qui risque de paralyser le développement de ces logements pendant plusieurs années,

---

<sup>1</sup> Annoncée et motion d'ordonnancement, 5217.

Résolution: construction de logements dans le projet PAV (caserne des Vernets)

le Conseil municipal, réaffirmant sa ferme détermination à voir des logements sortir de terre au plus vite sur le site de la caserne des Vernets, demande au Conseil administratif de défendre cette position, y compris en s'opposant au référendum, dans les limites autorisées par la loi sur l'exercice des droits politiques.

*Préconsultation*

*(M. Pagani quitte la tribune.)*

**M. Gary Bennaïm** (LR). Ne partez pas, Monsieur Pagani! Cela vous concerne! Il est question ici du superbe projet Praille-Acacias-Vernets (PAV), qui nous permettra enfin de développer un nouveau quartier situé en partie sur le territoire de la Ville. Il ne s'agit pas de construire quelques maisons ou quelques barres d'immeubles ici et là, mais d'un véritable quartier avec des logements et des activités. Ce nouveau bout du canton de Genève couvrira plusieurs hectares et s'étendra également sur le territoire des communes voisines.

M. Pagani, conseiller administratif en charge de l'aménagement, nous le répète régulièrement à la commission du logement, dont je suis le président pendant quelques jours encore, ou à celle de l'aménagement et de l'environnement, dont j'ai la chance d'être membre: «Comme c'est bien de construire! Comme c'est important de construire!» La Ville se targue de la construction de plusieurs centaines de logements par année, que M. Pagani inscrit d'ailleurs régulièrement à son bilan. On peut toujours discuter de ce point, mais là n'est pas le sujet du jour. En tout cas, il est important de construire!

Dans le cas qui nous occupe ici, M. Pagani a pris son bâton de pèlerin pour rencontrer les représentants des autres communes. Je me suis déjà exprimé à ce sujet par le passé. Ensuite, il nous a servi un show plein d'esbroufe et – surtout – de verbes au conditionnel quant à la convention signée avec les autres communes en vue du projet PAV, affichant ainsi sa volonté de faire de la Ville un acteur important de la région.

Or, quel est le site fondamental du projet PAV pour la Ville de Genève, puisqu'il est situé sur son territoire, bien qu'il ne soit pas sa propriété? C'est le terrain des Vernets, actuellement occupé par la caserne de l'armée fédérale. Pour y construire, il faut se débarrasser des soldats. Et comment se débarrasse-t-on des soldats? On envisage... (*Remarques dans la salle.*) Non, non! J'entends murmurer certaines solutions qui ne sont pas bonnes! On doit envisager de mettre la caserne ailleurs. Cela tombe bien, car le Grand Conseil a réfléchi à ce problème et a voté un budget pour étudier le déplacement des soldats et des infrastructures militaires, afin de laisser le champ libre à la construction.

Concours, réflexions, idées... On a engagé des tas de démarches à propos de ce site, vous le savez aussi bien que moi, Monsieur le magistrat. Or, il se trouve que M. Pagani, en tant que député au Grand Conseil, s'est opposé aux crédits des projets de loi PL 11578, PL 11579 et PL 11580, qui visaient au déplacement de la caserne. C'est la beauté de la double casquette de conseiller administratif et de député... Malheureusement, je ne pense pas que l'armée ait envie de partir sur la pointe des pieds avec armes et bagages – c'est le cas de le dire! – juste pour nous faire plaisir. Il faut réussir à collaborer avec elle en trouvant des solutions à lui proposer, lesquelles risquent bien de coûter quelque chose...

Si M. Pagani pense que ce n'est pas une bonne idée de pousser l'armée hors de ce terrain, c'est à l'évidence parce qu'il n'a pas envie d'y construire des logements – 1500 logements en ville de Genève... Pour quelqu'un qui se gargarise à l'envi d'un bilan annuel de plusieurs centaines de nouveaux logements, je ne peux pas comprendre! Comment M. Pagani conseiller administratif peut-il se regarder dans la glace comme M. Pagani député? Comment ose-t-il s'opposer à la construction de logements?

Certes, on me dira qu'il n'est pas contre les logements eux-mêmes. Non, bien sûr... Il s'oppose juste à ce que l'on fasse place nette pour les construire! Ce qui revient, dans les faits, à s'opposer indirectement à la construction rapide de ces 1500 logements prévus en ville de Genève. Le groupe Ensemble à gauche a refusé au Grand Conseil les trois projets de loi que j'ai mentionnés précédemment. Le Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA) – on n'en attendait pas tant de sa part – a même lancé un référendum contre ce budget voté par le parlement cantonal.

Toute personne intéressée peut lire les rapports concernant les trois projets de loi en question – sauf erreur, M. Pagani député s'est même chargé du rapport de minorité. Encore la double casquette et les conflits d'intérêts! Mais je fais peut-être une mauvaise lecture...

Puisqu'on en est aux conflits d'intérêts, parlons de nos amis les Verts, qui ont également refusé ce projet au Grand Conseil. Pourtant, quelques jours plus tard, le conseiller d'Etat des Verts – comment s'appelle-t-il, déjà? Antonio Hodgers, je crois... – s'exprimait à la radio en ces termes: «Si le référendum passe, on peut tout simplement oublier la construction de logements sur ce site.» Evidemment, c'était à la Radio Télévision Suisse (RTS), que certains n'aiment pas car ils la trouvent trop à droite – mais on ne peut pas considérer M. Hodgers comme étant fondamentalement de droite. Qui suis-je, pour mettre en doute sa parole?

Il me paraît clair que, si l'armée reste sur place, nous aurons de la peine à construire, fût-ce 100 ou 200 logements. On ne pourra pas les ériger au milieu de la salle de gym des soldats, et encore moins sur le parking destiné aux camions militaires!

Il y aura donc un référendum. Je pense que la Ville de Genève et ses représentants – notamment le Conseil municipal – doivent rappeler qu'ils veulent du logement. Tous les groupes en veulent! Les élections municipales viennent d'avoir lieu; or, il me semble que tous ont inscrit dans leurs programmes respectifs leur volonté de créer du logement en ville de Genève. Ensemble à gauche a peut-être oublié de le mentionner, mais cela ne change rien au fait que tout le monde veut du logement, je le répète encore et encore.

Le site de la caserne des Vernets représente une opportunité unique, puisque le Canton a voté un crédit pour déplacer l'armée ailleurs et permettre la construction de 1500 logements sur le territoire de notre commune. N'est-ce pas le moment de réaffirmer notre volonté? Rappelons que nous voulons des logements et enjoignons le Conseil administratif de prendre position dans ce sens par rapport au référendum, dans les limites de ce que la loi sur l'exercice des droits politiques autorise.

Si cela doit contraindre M. Pagani à cesser de camper sur sa position de député et à transmettre à quelqu'un d'autre son rapport de minorité concernant les trois projets de loi votés par le Grand Conseil, c'est dommage pour lui, mais... Je le dis et le répète: tous les groupes politiques veulent du logement en ville de Genève! J'enjoins donc ce plénum à voter la résolution R-183 pour l'affirmer clairement.

**Le président.** Nous avons reçu une motion d'ordonnancement signée par tous les groupes du Conseil municipal. Elle demande le traitement en urgence – aujourd'hui même – du rapport P-322 A de la commission des pétitions qui figure au point 66 de notre ordre du jour. Il porte sur la pétition du 9 avril 2014 intitulée «Pour un réaménagement complet du carrefour avenue d'Aire-chemin François-Furet». Je mets aux voix cette motion d'ordonnancement.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée à l'unanimité (68 oui).

**Le président.** Nous revenons à la résolution R-183.

**M<sup>me</sup> Marie Barbey** (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme l'a rappelé M. Bennaïm, le périmètre occupé par la caserne des Vernets représente une opportunité unique pour notre commune – et, plus largement, pour notre canton – de lutter contre la pénurie de logements. Le projet stratégique dont il est question ici, grâce à son potentiel de développement sur le site des Vernets, serait la première opération d'importance du projet PAV et la seule à pouvoir démarrer cette année encore.

Résolution: construction de logements dans le projet PAV (caserne des Vernets)

Au mois de mai 2013, M. Pagani donnait une conférence de presse au côté de M. Longchamp pour annoncer le lancement du concours d'investisseurs. Mais que fait ce même M. Pagani deux ans plus tard? Il refuse les trois projets de loi présentés au Grand Conseil pour permettre de libérer le site des Vernets et d'y construire des logements demain. D'ailleurs, il ne se contente pas de voter non, comme l'a rappelé M. Bennaim, mais il présente trois rapports de minorité et se fait le porte-parole des opposants au projet qui menacent désormais de lancer un référendum. Ce faisant, le magistrat en charge du logement en Ville de Genève bloque la création de 1500 nouveaux logements! Il faut se pincer pour le croire!

Or, il ne s'agit pas de n'importe quels logements. Ce ne sera pas de la propriété par étages (PPE), mais il y aura 66% de logements d'utilité publique (LUP) destinés aux personnes à faibles revenus et 34% de loyers libres contrôlés par l'Etat. Parmi ces 1500 logements sont également prévus 300 logements pour étudiants. Cerise sur le gâteau: M. Pagani s'oppose à ce projet en tant que député, alors même que la Ville – par l'entremise de son propre département! – est partie prenante dans ce projet. En effet, la Ville – c'est-à-dire votre département, Monsieur Pagani – a un siège au sein de la commission d'évaluation du concours d'investisseurs concernant le site des Vernets.

De plus, comme M. Velasco vous l'a rappelé lors des débats du Grand Conseil, notre municipalité est également impliquée dans ce projet par l'intermédiaire de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. Je crois que l'on ne peut pas accuser M. Velasco d'être un affreux spéculateur proche des milieux immobiliers... Il est même président de l'Association suisse des locataires (ASLOCA)!

Monsieur Pagani, j'ai reçu ce matin – cela tombe bien – votre magnifique *flyer* électoral qui a dû faire très plaisir à vos colistiers verts et socialistes... Je les cherche encore sur ce document, mais je n'en ai toujours pas trouvé mention. En revanche, j'y ai lu que vous vouliez en finir avec la crise du logement. Or, parmi les projets en cours, vous citez 1500 nouveaux logements... Franchement, c'est faire preuve de bien peu de respect pour l'électeur que de lui raconter de pareilles sornettes! Vous savez très bien que, parallèlement, vous vous opposez à ces 1500 logements!

Dans ce contexte, nous demandons aujourd'hui au Conseil administratif de rappeler avec force son soutien à ce projet de construction de logements abordables pour les Genevois sur le site de la caserne des Vernets. Et nous demandons à M. Pagani de faire passer l'intérêt général avant ses caprices antiarmée!

*Une voix.* Très bien! (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la résolution est acceptée par 52 oui contre 12 non (1 abstention).

Résolution: construction de logements dans le projet PAV (caserne des Vernets)

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la résolution R-183 a son importance. Nous voulons absolument que le Conseil administratif, à la majorité ou même à l'unanimité, prenne position par rapport à la problématique du site des Vernets. (*Brouhaha.*) On ne s'entend pas! (*M. Sormanni lui-même fait «chut» du doigt.*)

J'ai participé moi aussi au débat du Grand Conseil sur les projets de loi PL 11578, PL 11579 et PL 11580, où j'ai souligné deux ou trois points. Premièrement, si l'on veut démarrer les travaux sur cette parcelle, il faut bien que l'armée s'en aille! Pour ce faire, dans un premier temps, des crédits d'étude doivent être votés. Tel était le sujet de la discussion au Grand Conseil: les crédits permettant d'étudier le déménagement de l'armée – et cela, le plus vite possible, afin que la construction des logements soit réalisable.

Je rappelle qu'il y aura 66% de LUP et que de nombreuses coopératives sont impliquées dans ce projet – dont la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, comme l'a dit ma préopinante M<sup>me</sup> Barbey. Je trouve assez fort de café que M. Pagani, avec sa casquette de député, ait refusé ces crédits d'étude et se soit même chargé du rapport de minorité, alors que cette opposition bloquera le projet. Pire encore: il y aura probablement un référendum lancé par Ensemble à gauche. Je trouve cela absolument ahurissant!

J'ai moi aussi reçu aujourd'hui votre brochure électorale, Monsieur Pagani. Je suis effaré de voir que vous y annoncez tout le contraire de ce que vous faites dans la réalité! Je saisis l'occasion de le dire ici: c'est véritablement scandaleux!

J'aimerais aborder maintenant un autre point que j'ai souligné au Grand Conseil. Il s'agit certes d'une problématique qui relève des compétences du Canton et non du Conseil municipal, mais il me semble bon de le dire ici aussi. L'Etat entend faire assumer aux futurs constructeurs au moins une partie des travaux liés au déménagement de l'armée; ils devront éventuellement les intégrer dans leur plan financier. Pour ma part, je ne sais pas comment on pourra créer du logement social et des habitations bon marché (HBM) dans ces conditions! Je pense notamment à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

De plus, l'Etat propose – du moins à ce jour – des droits de superficie d'une durée de cinquante ans seulement. C'est un véritable scandale! Il est impossible d'imposer pareille clause à des fondations d'intérêt public; il en va de même des coopératives, d'ailleurs. Je pense qu'il faut le rappeler dans cette enceinte, même si je l'ai déjà dit au Grand Conseil.

Nous serons très attentifs à cet aspect de la problématique et nous nous efforcerons de convaincre le groupe des Verts – car le magistrat cantonal concerné en fait partie – de revoir cette condition. S'ils veulent que des coopératives participent au projet des Vernets, leur magistrat cantonal doit changer d'avis quant à la

Résolution: construction de logements dans le projet PAV (caserne des Vernets)

durée du droit de superficie. Il faut le prolonger jusqu'à nonante-neuf ans au lieu de cinquante, faute de quoi les coopératives ne pourront pas amortir le coût des nouveaux logements; soit elles ne parviendront pas à les construire, soit les loyers seront trop élevés. Je crois que tout cela doit être dit et répété.

J'invite le plénum à voter la résolution R-183, car le soutien énergique – et unanime, si possible – de la Ville est le meilleur moyen d'encourager la construction de ces 1500 logements sur le site des Vernets. Ce projet d'aménagement est très important pour notre cité et pour ses habitants, qui attendent des logements à des prix raisonnables.

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio** (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, nous parlons à nouveau du projet PAV... Au Grand Conseil, le Parti socialiste s'est engagé en faveur du projet de construction sur le site des Vernets en votant les trois projets de loi PL 11578, PL 11579 et PL 11580 pour le déplacement de la caserne, M. Sormanni vient d'en parler.

Je rappelle que ce déménagement était, à l'origine, un projet socialiste qui remonte à la motion M-356 déposée auprès du Conseil municipal par Roman Juon. Les socialistes se sont toujours battus pour que la caserne des Vernets s'installe ailleurs et libère ainsi un terrain au centre-ville où l'on pourra construire du logement. Disons-le, Roman Juon n'a pas toujours été soutenu dans la défense de ce magnifique projet – et les socialistes non plus – en tout cas par le Parti libéral-radical! Nous sommes ravis que, tout à coup – et de manière opportuniste – en plein second tour de la campagne électorale pour le Conseil administratif, le Parti libéral-radical décide aujourd'hui de se rappeler cette motion socialiste...

Nous avons soutenu ce projet au Grand Conseil car, si l'armée ne déménage pas de la caserne des Vernets, nous ne pourrions pas créer de logements sur ce site. Or, une convention octroie à l'armée le droit d'y rester jusqu'en 2040! Si l'Etat ne lui propose pas d'autres solutions, elle occupera le terrain jusqu'à la fin de ce délai.

Vous le savez comme moi, Mesdames et Messieurs: il y a eu un concours d'investisseurs dont les résultats seront connus d'ici au mois de juin prochain. Une fois les lauréats désignés, il sera possible de construire du logement à cet endroit – et du logement social, par l'entremise de fondations immobilières de droit public et de fondations communales associées au projet. Voilà pourquoi le Parti socialiste a soutenu au Grand Conseil le déménagement de l'armée de la caserne des Vernets, afin de permettre la création de logements sur ce site.

Toutefois, en aucun cas le Parti socialiste ne s'associera aux propos que j'ai entendus tout à l'heure dans la bouche de M. Bennaim concernant M. Pagani. Pour nous, il est hors de question de faire le procès du magistrat ni de nous élever contre lui en nous faisant les chantres uniques du logement à Genève.

Résolution: construction de logements dans le projet PAV (caserne des Vernets)

Je rappelle que le Parti socialiste et les groupes qui composaient ce qui est devenu aujourd'hui Ensemble à gauche ont été les seuls, dans ce parlement – aux côtés des organisations syndicales – à recourir ensemble à la voie référendaire pour faire aboutir un projet de convention-cadre de collaboration qui est aujourd'hui le fondement du projet PAV.

Par conséquent, nous n'avons vraiment aucune leçon à recevoir en matière de politique sociale du logement. Nous sommes largement les artisans du projet PAV actuel et nous en sommes très fiers! La preuve: le Parti socialiste continue à faire partie du groupe de suivi de ce protocole d'accord et il s'engage résolument, avec force, pour concrétiser ce projet de logements et d'activités aux côtés des organisations syndicales.

Nous soutiendrons la résolution R-183, car elle dit qu'il faut aller de l'avant. Ne nous trompons pas de débat: il ne s'agit pas d'être pour ou contre l'armée, mais simplement de rappeler qu'elle doit libérer le périmètre des Vernets pour que nous puissions y construire du logement, comme le prévoit le protocole d'accord sur le projet PAV.

J'en viens à la critique formulée tout à l'heure par M. Sormanni. Il est effectivement envisagé de dé plafonner le loyer maximal admis des nouveaux logements, ce qui obligerait les locataires à supporter le coût de la délocalisation de la caserne des Vernets. Le Parti socialiste s'y opposera fermement. Pour nous, il est hors de question que les loyers subissent l'impact de ce déménagement. Il s'agit de respecter les plans financiers et de fournir des logements abordables à l'ensemble de la population; nous devons donc maintenir les montants des loyers fixés par la loi générale sur le logement et la protection des locataires, et garantir la création de LUP – dont des HBM. D'ailleurs, si les fondations immobilières sont partie prenante dans ce projet, c'est justement parce que leurs plans financiers leur permettent de proposer des loyers abordables pour tous.

Pour ces raisons, nous soutenons le principe de la résolution R-183, car nous voulons affirmer notre volonté de développer des logements et des activités sur l'ensemble du projet PAV; il faut réussir à réaliser ce projet qui nous permettra de lutter fermement contre la crise du logement. Cependant, nous devons également veiller à maintenir les loyers dans les limites prévues par la loi générale sur le logement et la protection des locataires. Après avoir entendu le Parti libéral-radical nous donner de grandes leçons sur le thème des loyers abordables, nous espérons qu'il saura être attentif à cet aspect de la problématique et qu'il s'opposera à ce que des coûts non imputables aux locataires aient des répercussions sur le montant des loyers. (*Applaudissements.*)

*(La présidence est assurée jusqu'à la fin de la séance par M. Carlos Medeiros, vice-président.)*

**M. Eric Bertinat** (UDC). Chers collègues, après lecture de la résolution R-183, j'ai consulté le communiqué de presse du GSsA du 28 avril 2015, qui est évidemment la raison fondamentale pour laquelle nous devons aujourd'hui nous prononcer sur cet objet. Une phrase m'a intrigué; elle se trouve au deuxième paragraphe, je vous la lis: «(...) l'argent dépensé pour les nouvelles infrastructures militaires plombera le plan financier pour la construction de logements sur le terrain ainsi libéré.» Il semble que tel soit l'argument principal – avec l'anti-militarisme bien connu du GSsA – sur la base duquel le référendum a été lancé.

Mais qu'est-ce qui plombera ce plan financier? Où est le problème, en réalité? Je ferai une première remarque: il s'agit ici des trois projets de loi PL 11578, PL 11579 et PL 11580 récemment votés par le Grand Conseil, qui consistent en fait en trois crédits d'étude. Nous en sommes donc à l'étape de l'étude de faisabilité du projet, dont la réalisation coûtera un peu plus de 70 millions de francs.

Il s'agit aussi de débloquer la situation causée par la convention entre la Confédération et l'armée qui concède à cette dernière le terrain des Vernets jusqu'en 2040, en principe. Il faut trouver un arrangement sur ce plan, d'où l'intervention du Canton pour régler la question et permettre la construction de logements sur le site actuellement occupé par la caserne. Je rappelle que ce périmètre fait partie du projet PAV, dont nous avons débattu récemment et auquel la plupart des partis se sont montrés favorables. Or, Ensemble à gauche veut bloquer les trois crédits d'étude du Grand Conseil, ce qui revient à repousser on ne sait trop à quand le déménagement probable de la caserne des Vernets. Voilà pour cette première remarque, qui consistait à faire le point sur la situation actuelle.

J'en ferai une deuxième: pour le moment, nous en sommes à la phase des concours, aussi bien d'investisseurs que d'architectes. Il y a eu beaucoup d'agitation là autour, ces derniers mois, surtout à la fin de l'année 2014. Sauf erreur, trois groupes d'investisseurs – donc des fondations immobilières – se sont retirés ou ont repris une partie de l'engagement de ceux qui se retiraient. En tout cas, la construction sur ce terrain vise une certaine proportion de logements sociaux.

Ici intervient un nouveau blocage: l'Office cantonal de l'urbanisme réclame tout à coup 22 millions de francs pour contribuer – si j'ai bien compris – à la libération de la parcelle des Vernets. C'est problématique, car ce montant sera répercuté sur les plans financiers des constructeurs. Je me permets de mettre un bémol aux propos de ma collègue socialiste à ce sujet: il ne s'agit ici que de 22 millions de francs sur un montant total du projet PAV qui avoisinera le milliard de francs. Je veux bien croire que cela entraînera l'augmentation des loyers mensuels à raison de 1 ou 2 francs, mais on est loin de la catastrophe annoncée par la gauche!

Par cette mesure, le Canton est soucieux de dépenser le moins possible; on peut en débattre, je laisse la question ouverte. Les droits de superficie rapporteront chaque année grosso modo entre 3 et 4 millions de francs et le rachat des

Résolution: construction de logements dans le projet PAV (caserne des Vernets)

immeubles s'élèvera à 11 millions de francs. Grâce à ces droits de superficie, la facture sera un peu moins lourde que les 70 millions de francs de l'opération entière. On voit bien que les 22 millions de francs supplémentaires sont un détail – je n'irai pas jusqu'à dire une brouille – et qu'il faut aller de l'avant dans ce dossier. Pour cette raison, Mesdames et Messieurs, je vous demande d'être un peu pragmatiques. Certes, ce montant peut poser problème – mais un tout petit problème, en regard du développement immobilier réalisable sur la parcelle des Vernets.

Quoi qu'il en soit, je vous informe que l'Union démocratique du centre soutiendra la résolution R-183 pour faire avancer les choses! Nous avons besoin de logements au centre-ville. Le périmètre des Vernets est tout à fait approprié pour cela et il n'y a aucune raison d'empêcher les constructions prévues – surtout si c'est avec une arrière-pensée antimilitariste et pour le moins doctrinale. Enfin, j'attends des explications de la part de M. Pagani car, comme la plupart de mes préopinants, je reste interloqué par sa prise de position au Grand Conseil. Je me réjouis de l'entendre se justifier sur ce point...

**M. Alfonso Gomez** (Ve). Evidemment, tout le monde est favorable au logement! Mais nous ne sommes pas tous favorables au logement à n'importe quelle condition. J'imagine que le capitaine Maudet a réussi à faire financer une partie du budget du Département fédéral de la défense par le Canton, puisqu'il s'agit non seulement de faciliter la construction d'une autre caserne, mais également de consacrer des crédits d'étude à la création de deux nouvelles places d'armes. On envisage donc l'extension des capacités des places d'armes actuelles.

Mais le plus important – et le plus grave – c'est qu'un surcoût de 22 millions de francs pour 1500 logements sera reporté sur les loyers des logements à la charge des promoteurs. Cela aura pour conséquence qu'une somme de 15 000 à 20 000 francs devra être assumée par les locataires. Voilà évidemment ce qui inquiète le plus les Verts.

Je viens d'apprendre par un intervenant du Parti libéral-radical que l'armée – qui est l'amie du peuple, n'est-ce pas? – ne nous fera pas plaisir, dans cette affaire. Eh bien, ce ne sera pas la première fois! Et pas la première fois non plus qu'elle ne sera pas l'amie du peuple! En effet, elle nous mettra des bâtons dans les roues – c'est le moins que l'on puisse dire – pour essayer de tirer un maximum d'avantages de la situation un peu désagréable dans laquelle se trouve le Canton en raison de son besoin urgent de nouveaux logements.

J'en viens à la résolution R-183 elle-même, *stricto sensu*. Comment ne pas être d'accord avec ce texte? Pourrions-nous refuser de réaffirmer notre ferme détermination de voir des logements sortir de terre au plus vite sur le site de la caserne des Vernets? Bien sûr que non! Nous sommes évidemment d'accord

Résolution: construction de logements dans le projet PAV (caserne des Vernets)

avec ce principe. Nous sommes tous favorables à la construction de nouveaux logements – mais pas à n’importe quelles conditions.

Telle est la raison pour laquelle cette résolution nous pose problème, même si nous la soutenons quant au fond. Notre groupe aura donc la liberté de vote et je pense qu’une grande partie d’entre nous s’abstiendront. En réalité, la résolution R-183 cache derrière ses intentions tout à fait louables – voir des logements sortir de terre – le financement par les futurs locataires de tâches qui devraient être à la charge de l’armée. Je vous garantis, Mesdames et Messieurs, que notre groupe s’y opposera au Grand Conseil et veillera à ce que l’évolution du dossier ne prenne pas cette tournure.

**M. Tobias Schnebli** (EàG). J’interviens pour évoquer les enjeux sous-jacents à la résolution R-183 qui, reconnaissons-le, s’inscrit dans le cadre de la bataille électorale en vue du renouvellement du Conseil administratif.

En matière de doubles casquettes non plus démocratiques, mais militaires, dont les porteurs – officiers de l’armée et autres Vieux-Grenadiers – sont aussi parmi les promoteurs de la résolution R-183, il y a un paradoxe à souligner! L’armée suisse a réduit ses effectifs, depuis une douzaine d’années. A l’époque, avant d’objecter, j’étais membre du «club» avec 625 000 autres soldats. Aujourd’hui, il n’y en a plus que 100 000 à 120 000, soit à peu près un cinquième des effectifs de jadis.

Je rappelle aussi que le peuple genevois, tout comme il s’est opposé à l’achat des F/A-18, avait voté il y a plus de vingt ans une initiative visant à limiter le nombre de places d’armes à 40. Or, à quoi avons-nous assisté depuis? Parallèlement à la réduction de ses effectifs, l’armée quitte les centres-villes: je pense notamment à la fermeture des casernes de Zurich, Bâle, Bellinzzone et Fribourg. Dans tous ces cas, jamais les cantons, les citoyens ou les locataires n’ont été appelés à payer le déménagement des casernes et la construction de nouvelles infrastructures militaires. Mais voilà qu’on veut maintenant créer de nouvelles places d’armes à Genève! C’est encore une *Genferei*, militaire cette fois!

Venons-en au logement. Pourquoi le projet des Vernets aura-t-il un impact à ce niveau? Nous l’avons toujours dit: nous ne voulons pas créer n’importe quels logements, mais des logements à des prix abordables. Telle est la grande différence entre la gauche et la droite, dans tous nos débats parlementaires à ce sujet. Aux yeux de la droite, n’importe quel type de logement doit être envisagé pourvu qu’on en construise: PPE, appartements de luxe... tout est bon!

Dans le cas du projet PAV aux Vernets, les futurs loyers seront plombés par la dépense qu’induit le déménagement de l’armée. Je rappelle à mon collègue Bertinat que l’enjeu est concret: il ne s’agit pas seulement de crédits d’étude,

Résolution: construction de logements dans le projet PAV (caserne des Vernets)

comme il le prétend, mais de la réalisation d'une nouvelle caserne à Meyrin – projet de presque 21 millions de francs combattu en référendum par le GSsA.

Dans les cahiers des charges des appels d'offres lancés aux investisseurs, on trouve encore d'autres dépenses liées au départ de l'armée et à la démolition de la caserne des Vernets, laquelle est de toute façon vétuste depuis des années. Le coût supplémentaire du déménagement de l'armée et de la délocalisation de la caserne se monte à 22 millions de francs. J'ai ici l'appel d'offres – avec la deuxième étape – adressé aux investisseurs. Il y est clairement stipulé: «Ces montants pourront être intégrés dans les prix de revient des opérations. Les 22 millions de francs pourront justifier un déplaçonnement de loyer.»

Ce que l'on veut nous vendre, avec cette opération, c'est des loyers grevés par les coûts du déménagement de l'armée et, à la clé, plusieurs nouvelles places d'armes dans notre canton. Pourtant, à ma connaissance, celui-ci manque déjà de place pour des logements ou d'autres activités d'utilité sociale comme les zones de verdure! Je songe notamment aux emplacements choisis par l'armée en bordure du Rhône, à Aire-la-Ville.

Tel est le marché de dupes qui nous est présenté via ces projets de loi PL 11578, PL 11579 et PL 11580. Il s'agit en réalité de faire financer le déménagement de l'armée par les contribuables genevois et les futurs locataires du site des Vernets. Soit dit en passant, l'armée s'offre ici un déménagement de luxe! La ficelle est tout de même un peu grosse. L'armée a parfaitement les moyens de s'en aller sans se faire payer un déménagement aussi luxueux par la Ville de Genève, entre autres.

Ce que nous voulons, nous, c'est protéger les plans d'investissement des constructeurs pour garantir des loyers à des prix abordables. Là est la différence entre la droite et la gauche: tout le monde veut du logement mais, sur les bancs d'en face, on veut du logement à n'importe quel prix – c'est-à-dire inabordable pour la majorité des habitants et des contribuables du canton – tandis que, dans nos rangs, on veut des loyers réglementés accessibles à toute la population. Voilà l'enjeu du référendum par lequel le GSsA entend combattre les trois projets de loi votés par le Grand Conseil.

En ce qui me concerne, Mesdames et Messieurs, je vous invite à refuser la résolution R-183 et à signer ce référendum – j'ai ici les formulaires et les listes de signatures! (*Applaudissements.*)

**M. Pascal Holenweg** (S). La résolution R-183 ne poserait pas problème – à mes yeux, en tout cas – si elle se contentait d'enfoncer la porte ouverte de la première partie de son invite, où le Conseil municipal réaffirme sa ferme détermination à voir des logements sortir de terre au plus vite sur le site de la caserne

Résolution: construction de logements dans le projet PAV (caserne des Vernets)

des Vernets. En effet, personne ne s'attendrait à ce que le Conseil municipal de la Ville de Genève affirme sa détermination à voir des logements s'enterrer sur le site de la caserne...

Mais, dix jours avant le second tour de l'élection du Conseil administratif, on ne s'attend pas non plus à autre chose, de la part du Parti libéral-radical, qu'à une résolution visant à enterrer Rémy Pagani encore plus vite sous le site de la caserne!

Je le répète, la première partie de l'invite, où le Conseil municipal affirme qu'il est favorable à la construction de logements, ne surprendra personne et n'intéressera pas grand monde. Elle n'a donc strictement aucun intérêt, au point que nous pourrions nous passer de la combattre et la voter par gain de paix.

En outre, demander au Conseil administratif de défendre la position du Conseil municipal ne mange pas de pain, encore que nous n'ayons rien à demander au Conseil administratif dans une résolution, je l'ai déjà dit hier et je le rappelle encore aujourd'hui: pour demander quelque chose à l'exécutif, il faut déposer une motion, pas une résolution qui ne traduit que les états d'âme du Conseil municipal. Ici, cet état d'âme consiste à être pour le logement... Eh bien, tout le monde serait surpris du contraire!

En revanche, la deuxième partie de l'invite est un tantinet plus problématique. J'ai donc déposé un amendement visant à supprimer la fin de la phrase, à partir de la mention «y compris en s'opposant au référendum...» – lequel est d'ailleurs mentionné non pas dans l'invite elle-même, mais dans les considérants de la résolution, sur lesquels on ne vote pas.

#### *Projet d'amendement*

Dans l'invite, suppression de la portion de phrase «y compris en s'opposant au référendum, dans les limites autorisées par la loi sur l'exercice des droits politiques».

Le référendum vient d'être lancé. Or, la deuxième partie de l'invite consiste à demander aux gens de ne pas le signer! C'est complètement absurde! Si une majorité du Conseil municipal estime qu'il faut appeler la population à voter le projet attaqué par ce référendum, il devra se prononcer au moment où celui-ci sera soumis au vote. Mais s'opposer ainsi à un référendum qui vient d'être lancé ne voudrait dire qu'une chose: le Conseil municipal enjoint les citoyens de ne pas faire usage de leurs droits démocratiques, puisqu'il leur demande de ne pas signer ledit référendum. Une telle démarche est profondément absurde, je le répète.

Résolution: construction de logements dans le projet PAV (caserne des Vernets)

J'explique cette absurdité par le fait que nous sommes à dix jours du second tour de l'élection du Conseil administratif. Dans un tel contexte, évidemment, une partie du bloc politique municipal ne reculera devant rien pour essayer de rattraper le retard colossal qu'il a pris sur l'autre... Il n'empêche que tout cela n'a rien à faire dans une résolution proclamant l'attachement indéfectible du Conseil municipal à la construction de logements sur le territoire de la Ville de Genève – et notamment sur le site de la caserne des Vernets.

Pour donner un minimum de crédibilité à la résolution R-183 – car on n'en est pas à réclamer un maximum de crédibilité dix jours avant les élections – je suggère de ne conserver dans son invite que la demande au Conseil administratif de défendre la même position que le Conseil municipal. Cela fait toujours plaisir de voir l'exécutif s'aligner sur le délibératif, surtout si c'est pour affirmer qu'on veut des logements – ce à quoi personne à Genève ne s'est opposé depuis cent cinquante ans! Je propose donc au plénum de soutenir mon amendement et de biffer la fin absurde de l'invite de cette résolution.

**M. Vincent Subilia** (LR). Je ne me prononcerai pas sur le fond, car d'autres s'en sont amplement chargés avant moi. J'aimerais saisir l'occasion qui m'est donnée ici de mettre en exergue le comportement de M. Pagani, car il me paraît emblématique de sa manière de fonctionner. Chacun pourra mesurer combien M. Pagani est animé de postures parfaitement dogmatiques, tenaillé par son syndicalisme légendaire et par un réflexe hélas pavlovien de rejet de tout ce qui a trait à la grande muette. Qui plus est, ce magistrat est également député, comme l'a rappelé ma préopinante Marie Barbey.

J'ai moi-même eu le plaisir de me plonger dans cette littérature extrêmement fleurie qu'est le manuel du parfait votant de M. Pagani; la nécessité de construire du logement y est exprimée dans une prose assez guerrière. Une fois de plus, le magistrat nous donne ici la preuve de ses contradictions. Certes, nous sommes tous pétris de contradictions, mais les siennes, dans ce document, sont particulièrement flagrantes!

Je m'adresse non seulement au président de cette assemblée, mais également à toutes celles et à tous ceux qui, lors du second tour de l'élection du Conseil administratif, voudraient manifester leur désir de voir les autorités genevoises créer du logement. (*Vives réactions dans la salle.*) Franchement, je crois que l'enjeu est assez grave pour être souligné: aujourd'hui, les électeurs découvrent le vrai visage d'un magistrat qui n'a eu de cesse de bloquer des projets de construction de qualité! Nous en avons d'ailleurs fait l'expérience dans cette enceinte. Il faut le dire et le répéter, car nous sommes à la veille de choix importants et les téléspectateurs qui nous écoutent doivent être informés.

Résolution: construction de logements dans le projet PAV (caserne des Vernets)

Quant au Parti socialiste, qui s'attribue le monopole du projet PAV, il a voulu s'ériger en censeur de l'humanité et nous donner des leçons en accusant le Parti libéral-radical d'être opportuniste. Je m'en défends, car il s'agit en fait, de notre part, d'une certaine forme de pragmatisme. Nous avons affaire ici à un projet qui doit être soutenu...

*M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio* (S). C'est le Parti socialiste qui soutient la loi Longchamp!

*M. Vincent Subilia*. A la lecture du manifeste du syndicaliste Pagani, chacun s'interrogera sur la déconnexion évidente entre les engagements pris sur le papier et la réalité du terrain. Je vous invite toutes et tous à être très vigilants, Mesdames et Messieurs les électrices et les électeurs!

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à l'intention de celles et de ceux qui veulent me chercher des poux dans la tête – et pour que cela figure au *Mémorial* – je citerai les plans localisés de quartier (PLQ) que j'ai fait adopter par le Conseil municipal. Ce rappel est important, face à ceux qui prétendent que je m'oppose par principe à la construction de logements et que je n'en crée aucun. Je ne suis pas hors sujet, puisque la problématique du projet PAV sur le site des Vernets concerne aussi l'application d'un PLQ.

Je ne citerai que les PLQ adoptés à partir de 2010. La liste est la suivante: PLQ de Chandieu, initié en 2010 et accepté par le Conseil d'Etat en 2015: 70 logements; PLQ de Trembley, initié en 2013 et transmis au Canton pour enquête technique: 100 logements; PLQ de la Forêt, initié en 2014: 350 logements; PLQ de Rosemont: 300 logements et 300 emplois; PLQ de la Petite-Boissière, initié par votre serviteur: 500 emplois; modification de zones à la rue de Bourgogne, initiée en 2014: 500 logements; deux PLQ élaborés et initiés formellement en 2015: 100 logements à l'avenue Godefroy et 600 logements à la rue des Fontaines-Saintes. Sans oublier le PLQ de Vieusseux, renvoyé très facilement et sans discussion en commission pas plus tard qu'hier: 500 logements. Soit un total, depuis 2010 – mais je pourrais remonter beaucoup plus loin – de plus de 2500 logements que j'ai fait initier dans cette commune!

On ne pourra pas m'opposer quoi que ce soit sur ce plan, surtout par rapport aux magistrats de droite qui dirigent d'autres communes. Personne ne peut prétendre que je ne construis pas de logements ou que je n'initie pas de PLQ pour favoriser le logement bon marché dans notre canton.

Résolution: construction de logements dans le projet PAV (caserne des Vernets)

Venons-en maintenant à ma qualité de député. Je suis membre de la commission des travaux du Grand Conseil et j'ai été surpris que l'on nous y présente un projet de redéploiement de l'armée. Pour ma part, je m'attendais naïvement à ce que le conseiller d'Etat compétent, M. Pierre Maudet, nous dise qu'il entendait remplacer les 200 lits de la caserne des Vernets par 200 lits à Epeisses. Là, tout allait bien et tout le monde se serait contenté de cela. De plus, je ne pensais pas que l'amortissement des 22 millions de francs supplémentaires demandés par le Canton serait imposé aux locataires des futurs logements.

Toujours est-il que nous nous retrouvons avec une dépense cantonale d'environ 64 millions de francs pour aménager les nouvelles structures militaires prévues. Genève est le seul canton à redéployer l'armée à un niveau pareil, alors qu'il aurait simplement fallu trouver une solution à l'identique – une sorte de copier-coller de la situation actuelle – pour que l'armée soit déplacée à des conditions de toute manière extrêmement favorables.

Pour la petite histoire, je rappelle que c'est M<sup>me</sup> Brunschwig Graf – de quel parti, dites-le-moi? – qui a renouvelé en 2006, de manière inconsciente et inconsciente, le contrat de bail de l'armée aux Vernets jusqu'en 2040. Elle aurait pu réfléchir à la mutation de notre commune, mais elle ne s'est pas posé ce genre de question. Pour ma part, j'ai fait en toute conscience mon travail de député – et je pense l'avoir bien fait – en soulignant que le projet soumis au Grand Conseil prévoyait de passer d'une caserne de 200 lits à trois centres de formation militaire, dont le crédit de réalisation du troisième – qui comptera 350 lits – s'élève à 21 millions de francs. Il s'agit donc d'un important redéploiement de l'armée.

En ce qui concerne le projet PAV, comme le Conseil municipal unanime, je souscris à la création de logements sur le site de la caserne des Vernets. Je rappelle d'ailleurs que nous nous sommes battus, Nicole Valiquier Grecuccio et moi-même, quand nous étions encore sur les bancs syndicaux, pour garantir la création de logements bon marché dans le cadre du projet PAV. Le plan directeur de quartier que j'ai soumis au Conseil municipal est le fruit de notre mobilisation. Nous voulons faire en sorte que la majorité de la population puisse accéder à des logements dont le prix soit compris entre 3800 et 5200 francs la pièce par année, je le rappelle; c'est de cela que les gens ont besoin dans notre municipalité et, plus largement, dans tout le canton.

Je renvoie celles et ceux qui trouveraient encore que je n'en fais pas assez aux statistiques et au monitoring du plan directeur communal. Ces données et ce document montrent que la Ville est la municipalité genevoise qui crée le plus de logements, soit 30% des nouveaux logements de tout le canton au cours de ces quatre dernières années – et cela, sur 8% seulement de la superficie totale du territoire cantonal! Mesdames et Messieurs de droite qui gérez le Canton, que faites-vous pour créer du logement bon marché? Je vous pose la question!

Résolution: construction de logements dans le projet PAV (caserne des Vernets)

Cela étant, le Conseil administratif et moi-même, nous nous prononcerons pour préciser notre position sur la résolution R-183 lorsque celle-ci nous aura été renvoyée. Je vous remercie de votre attention, Mesdames et Messieurs.

**Le président.** Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Chers collègues conseillers municipaux, j'ai eu peur, tout à l'heure, car j'ai cru que le Parti socialiste refuserait la résolution R-183 – vous transmettez à M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio, Monsieur le président. Ouf, il la soutiendra finalement, malgré les critiques qu'il a émises à son encontre. Au Grand Conseil, la position du Parti socialiste était beaucoup plus nette – mais cette contradiction lui appartient: s'il a fait un mariage électoral entre la carpe et le lapin au niveau municipal, c'est son problème! A lui de gérer cela durant la campagne!

L'opposition du magistrat Pagani aux crédits des projets de loi cantonaux donne un mauvais signal, puisque cela revient à placer le débat sur un autre terrain: celui du redéploiement de l'armée et son financement. Qui paiera, en fin de compte? L'Etat – donc les contribuables? Les locataires des futurs logements? Ou l'armée elle-même – c'est-à-dire à nouveau les contribuables? Je me suis laissé dire, d'après les bruits qui courent, qu'il n'est pas impossible qu'en définitive l'armée participe au financement de son redéploiement. Quoi qu'il en soit, la résolution R-183 ne se place pas à ce niveau-là.

Toujours est-il que l'opposition d'Ensemble à gauche à ces projets de loi retardera d'autant l'avancement du projet PAV sur la parcelle des Vernets – projet de construction qui prévoit 66% de LUP, je le rappelle. Mais que veut-on? Pour chaque projet, on rajoute une couche d'exigences, de difficultés, de demandes supplémentaires... Il y a déjà bien assez de lois et de règlements! Si la Ville commence maintenant à imposer des cahiers des charges épais comme ça, nous ne nous en sortirons jamais!

Voilà pourquoi on n'arrive pas à construire, à Genève. D'accord, Monsieur Pagani, vos PLQ ont été validés et ils sont en voie d'avancement – mais, entre le moment où l'on envisage un projet et celui où l'on construit, il se passe quinze ans! C'est inadmissible! Voilà où est le problème! Je le répète, il y a trop de règlements et d'exigences qui freinent les processus de construction. Et quand enfin on arrive au bout, la Ville en rajoute encore trois couches! Stop! C'est cela qui ne va pas et que nous vous reprochons, Monsieur Pagani.

Le même problème se pose aujourd'hui dans le cas du projet PAV aux Vernets. Le projet avance très lentement, car l'Etat a eu la mauvaise idée d'imposer une nouvelle méthode: le concours d'investisseurs. Quand il aura choisi les lauréats

Résolution: construction de logements dans le projet PAV (caserne des Vernets)

– après deux ou trois ans de procédure, puisqu’il a promis de les sélectionner d’ici à la fin du mois de juin prochain, mais rien n’est moins sûr et l’affaire risque de durer encore davantage – il lancera le véritable concours d’architectes. Combien de temps cela prendra-t-il encore? Beaucoup, en tout cas!

Mesdames et Messieurs, voilà ce qui ne va pas. Les embûches et autres problèmes n’en finissent pas de s’accumuler, à cause de cette manière de procéder. Je rappelle que le Conseil fédéral a refusé le plan d’aménagement cantonal et qu’il faudra bien trouver d’autres solutions – c’est-à-dire densifier l’habitat en ville! (*Remarque de M. Pagani.*) Je sais lire, Monsieur Pagani! Je suis donc informé du fait que le Conseil fédéral a autorisé le Canton à construire jusqu’en 2023 – mais c’est demain, surtout au rythme où l’on va, à Genève! Pour la suite, je le répète, il faudra trouver d’autres solutions.

Dans un tel contexte, je crois que votre opposition aux crédits des trois projets de loi votés par le Grand Conseil est une fausse bonne idée. Cela ne fait que ralentir le processus de construction sur la parcelle des Vernets.

Je reviens à présent aux fameux 22 millions de francs que l’Etat veut mettre sur le dos des constructeurs. Je le dis et le redis, le projet PAV prévoit 66% de LUP créés par des coopératives et des fondations sur le site des Vernets. On ne pourra pas leur faire supporter le poids de ce montant supplémentaire, quel que soit le coût total de l’opération, actuellement estimé à près de 1 milliard de francs. Il y aura aussi des bureaux administratifs construits par une assurance qui les financera elle-même, je l’admets. Mais je ne vois pas pourquoi ces 22 millions de francs devraient grever la création de logements sociaux. L’Etat a tort de vouloir financer le déplacement de l’armée aux dépens du logement social!

Le Mouvement citoyens genevois n’acceptera pas cela. Il refusera – au Conseil municipal comme au Grand Conseil – toute majoration des loyers des nouveaux logements en raison de ce report de charges que l’Etat voudrait imposer. C’est sur ce point qu’il fait faux, à mon avis.

Pour l’heure, Mesdames et Messieurs, je vous invite à voter la résolution R-183 et à refuser l’amendement de notre collègue Holenweg, qui n’a pas de sens. Nous voulons justement que la Ville prenne position pour aller de l’avant dans ce projet – notamment en refusant ce référendum imbécile!

**M. Simon Brandt** (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, avant de venir à cette séance plénière, j’ai pris la peine de lire les projets de loi concernés, soit les PL 11578, PL 11579 et PL 11580 votés par le Grand Conseil, afin de comprendre à quel projet s’opposait M. Pagani et son groupe. En quoi consiste le projet de construction sur le site de la caserne des Vernets? Combien de logements créera-t-on?

Résolution: construction de logements dans le projet PAV (casernes des Vernets)

Dans les faits, il y a dix jours, M. Pagani s'est opposé à la construction de 1500 logements sur ce périmètre, dont 1200 seraient répartis de la manière suivante: 66% de LUP et 34% de loyers libres contrôlés, les 300 logements restants étant destinés à des étudiants. Je ne parlerai pas ici des 24 000 m<sup>2</sup> prévus pour diverses activités, ni des 8000 m<sup>2</sup> dévolus à des équipements de services.

Tout à l'heure, M. Pagani a cité d'intéressantes statistiques démontrant qu'il construit des logements... Eh bien, moi aussi, j'ai consulté les statistiques cantonales en la matière! Au cours de ces quinze dernières années, on a construit en moyenne 1381 logements par an sur tout le territoire cantonal. L'année dernière, on en a créé 1621. Cela signifie que le seul projet des Vernets permettrait de doubler ce résultat. En effet, le projet PAV sur le site de la caserne représente l'équivalent d'une année de construction de logements dans le canton de Genève...

Peut-on se permettre de refuser un tel projet, alors même que Genève est en pleine crise du logement? Dans une telle conjoncture, peut-on s'opposer à la construction de 1500 nouveaux logements – à plus forte raison quand on est le magistrat en charge de l'aménagement de la municipalité?

Plusieurs de mes collègues ont reçu comme moi, ce matin, le petit fascicule électoral de M. Pagani où il promet la création de 1500 nouveaux logements, dont la moitié à loyers modérés – c'est-à-dire des LUP, dans le cas d'espèce. Or, le projet PAV prévoit 66% de LUP aux Vernets! Cela revient à dire que non seulement M. Pagani s'oppose à la création du nombre exact de logements qu'il déclare vouloir construire, mais encore qu'il refuse un projet prévoyant encore plus de logements sociaux que lui dans sa campagne électorale!

Sur la page de droite du même fascicule, on lit: «Il faut en finir avec la crise du logement.» Mais comment y parvenir, si l'on ne construit pas de logements? Quelqu'un peut-il me l'expliquer? Comment faire pour en finir avec la crise du logement, si l'on s'oppose à toute construction? Mesdames et Messieurs, je vous fiche mon billet que, si M. Pagani est réélu dans dix jours et que ce projet est débloqué, en 2019 il inscrira à son actif ces 1500 nouveaux logements aux Vernets, puisqu'ils auront été créés sur le territoire municipal. Chaque fois qu'il prétend avoir construit tant ou tant de logements, il compte aussi les projets auxquels il s'est opposé! A l'entendre, j'ai l'impression qu'il inclura bientôt dans ses statistiques les châteaux de sable des enfants au parc Bertrand ou les cabanes qu'ils fabriquent dans le jardin de leurs parents! Voilà ce que veut dire «j'ai construit des logements», pour M. Pagani!

Pour en revenir au site des Vernets, le fait est qu'il s'est opposé à la création des logements en tant que député. J'aborde ainsi la deuxième partie de mon intervention sur la problématique du double mandat politique. Ici, on a un député qui s'oppose aux intérêts qu'il doit défendre dans sa fonction première de magistrat,

à savoir la construction de logements. Ce cas montre les limites du système! Au lieu de se consacrer à la création de logements en tant que magistrat, M. Pagani a du temps à perdre au Grand Conseil pour s'opposer à des projets qui vont dans ce sens, tout en se réfugiant sous son habituel vernis antimilitariste. J'avoue que j'ai vraiment de la peine à comprendre sa logique!

Enfin, ce dossier montre – si besoin est – à quel point l'alliance électorale de l'Alternative au second tour est une farce! En effet, deux des trois composantes de l'Alternative voteront ce soir contre la position défendue par M. Pagani au Grand Conseil. Là encore, on voit bien les limites d'un système qui permet à des politiciens de faire campagne sur la même liste sans être d'accord sur certains projets. La gauche annonce qu'elle veut construire des logements; dans les faits, elle s'y oppose!

Je conclurai en disant aux électeurs: «Si vous estimez qu'il n'y a pas de crise du logement à Genève et que la place de l'armée est au centre-ville, votez pour M. Pagani au Conseil administratif. Si, au contraire, vous estimez qu'il y a une crise du logement et qu'il faut construire, si vous pensez que la place de l'armée n'est plus au centre-ville au XXI<sup>e</sup> siècle, ne votez pas pour M. Pagani!»

**Le président.** Nous interrompons ici nos travaux pour prendre la pause dînatrice. Nous reprendrons le débat sur la résolution R-183 à 20 h 30; la parole sera donnée dans l'ordre aux personnes encore inscrites au tour de parole. Je vous souhaite bon appétit, Mesdames et Messieurs!

## **8. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

## **9. Interpellations.**

Néant.

5558

SÉANCE DU 29 AVRIL 2015 (après-midi)  
Questions écrites

**10. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 19 h.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	5506
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	5506
3. Questions orales . . . . .	5506
4. Résolution du 28 avril 2015 de Mmes et MM. Sandrine Burger, Marie-Pierre Theubet, Alfonso Gomez, Maria Vittoria Romano et Grégoire Carasso: «Pour ne pas faire supporter aux habitants le prix et la quantité particulièrement élevés des places de stationnement dans les parkings de la gare du CEVA aux Eaux-Vives» (R-185) . . .	5509
5. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le pro- jet de délibération du 26 février 2014 de M. Eric Bertinat: «Modifi- cation du règlement du Conseil municipal: renvois automatiques en commission des motions, résolutions et projets de délibération des conseillers municipaux» (PRD-82 A) . . . . .	5518
6. Rapports de majorité et de minorité de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 24 avril 2013 de M <sup>me</sup> Sarah Klopmann: «Modification de l'article 88 du règlement du Conseil municipal: «Préconsultation» (PRD-63 A/B) . . . . .	5530
7. Résolution du 28 avril 2015 de M <sup>me</sup> et MM. Gary Bennaim, Adrien Genecand, Grégoire Carasso et Marie Barbey: «Pour que le Conseil administratif soutienne la construction de logements dans le pro- jet Praille-Acacias-Vernets (PAV) et en particulier sur le site de la caserne des Vernets» (R-183) . . . . .	5538
8. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	5557
9. Interpellations . . . . .	5557
10. Questions écrites . . . . .	5558

Le mémorialiste:  
*Ramzi Touma*